



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME

**FIM STANDARDS FOR MOTOCROSS,
ARENACROSS / SUPERCROSS
AND SUPERMOTO CIRCUITS**

2020

*NORMES FIM POUR LES CIRCUITS
DE MOTOCROSS, D'ARENACROSS / SUPERCROSS
ET DE SUPERMOTO*

***Normes FIM pour les circuits
de Motocross,
d'Arenacross/Supercross
et de SuperMoto***

ÉDITION 2020

mis à jour 30 janvier 2020

SOMMAIRE

<i>Annexe</i>	<i>47</i>	<i>Normes FIM de circuit pour les Circuits de Motocross.....</i>	<i>1-95</i>
<i>Annexe</i>	<i>48</i>	<i>Normes FIM de circuit pour les Circuits d'Arenacross/SuperCross</i>	<i>96-105</i>
<i>Annexe</i>	<i>49</i>	<i>Normes FIM de circuit pour les Circuits de SuperMoto.....</i>	<i>106-126</i>
<i>Diagrammes</i>		<i>.....</i>	<i>127-129</i>

Les articles modifiés dès le 1.1.2020 sont en caractères gras

Responsabilités et Conditions Générales

Tous les coureurs, équipes, officiels et autres parties participant aux Championnats du Monde FIM de Motocross s'engagent, en leur propre nom, celui de leurs employés et agents, à respecter toutes les dispositions du/(des) :

1. Code Sportif FIM
2. Code d'Éthique
3. Règlements de Motocross FIM
4. Règlements Techniques Motocross FIM
5. Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM
6. Normes FIM pour les Circuits de Motocross
7. Code de l'Environnement FIM
8. Code Médical FIM
9. Code Antidopage FIM
10. Annuaire FIM
11. Manuel pour les Organisateurs FIM

de l'année courante, tels que complétés et modifiés périodiquement (ci-après désignés collectivement sous la dénomination "Règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross").

Les "Règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross" peuvent être traduits dans d'autres langues, mais c'est le texte anglais qui prévaudra en cas de conflit concernant son interprétation.

Il incombe à chaque coureur et/ou chaque équipe de s'assurer que toutes les personnes concernées par leur engagement respectent en tout temps les Règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross. A tout moment lors du déroulement de la manifestation, la responsabilité du coureur, ou de toute autre personne s'occupant d'un motorcycle inscrit est solidairement et conjointement engagée avec l'équipe.

Toute personne concernée de quelque manière que ce soit par un motorcycle inscrit, ou présente à quelque titre que ce soit dans le Parc des Coureurs, Zone d'attente, Zone de réparations et de signalisation ou sur le circuit, doit en tout temps au cours de la manifestation porter un laissez-passer approprié.

Des actions, jugées par les officiels responsables comme étant contraires aux règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross ou jugées comme étant déloyales ou allant à l'encontre des meilleurs intérêts du sport ou de la manifestation en question, sont sujettes à des mesures disciplinaires comme prévu par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage.

Note : Dans cette annexe, le mot "coureur" signifie aussi, le cas échéant, "équipage".



ANNEXE 47
NORMES FIM POUR LES CIRCUITS DE MOTOCROSS
(NCMX)

47.1	PROCÉDURES DE LA FIM.....	5
47.1.1	Inspection	5
47.1.2	Homologation.....	7
47.1.3	Contrôle	9
47.2.	CIRCUIT	10
47.2.1	Général	10
47.2.2	Routes d'Accès	11
47.2.3	Welcome Office.....	12
47.2.4	Electricité	14
47.2.5	Système de sonorisation.....	15
47.2.6	Chiens de garde	16
47.3	PADDOCK.....	17
47.3.1	Général	17
47.3.2	Paddock Office.....	20
47.3.3	Local pour la Direction de Course	22
47.3.4	Local pour le Jury International	24
47.3.5	Aire pour le Contrôle Technique	26
47.3.6	Poste de Contrôle Antidopage	28
47.3.7	Installations Sanitaires pour les Coureurs.....	30
47.3.8	Zone de Test	32
47.3.9	Aire de Nettoyage pour Motocycles.....	33
47.3.10	Lieu pour la Séance d'Autographes	35
47.4	PISTE	36
47.4.1	Général	36
47.4.2	Dimensions / Mesures de la Piste	38
47.4.3	Délimitation de la Piste	40
47.4.4	Zone d'Attente / Complexe Skybox pour MXGP	44
47.4.5	Zone d'Attente pour le Motocross Junior	46
47.4.6	Zone d'Attente pour Sidecars.....	48
47.4.7	Grille de départ	50
47.4.8	Aire de la grille de départ	52
47.4.9	Ligne droite du départ	55



47.4.10	Sauts	56
47.4.11	“Washboards / Whoops / Rolling Waves”	57
47.4.12	Pistes Parallèles Contiguës	58
47.4.13	Pistes Contiguës pouvant être Sécantes	60
47.4.13	Tunnels	61
47.4.14	Commissaires de Piste / Personnel et Postes.....	62
47.4.15	Protection des obstacles.....	64
47.4.16	Pit-Lane.....	65
47.4.17	Aire de la Ligne d’Arrivée	68
47.4.18	Chronométrage et Pointage.....	69
47.4.19	Complexe TV / Bureau TV	72
47.4.20	Podium pour MXGP	73
47.4.21	Podium pour le Motocross Junior et Sidecar	74
47.4.22	Parc Fermé	77
47.5	PISTE / PRÉPARATION ET ENTRETIEN	79
47.5.1	Types d’Equipements et Personnel	79
47.5.2	Systèmes d’Arrosage et Personnel.....	81
47.5.3	Matériel / Equipement et Personnel pour Délimiter la Piste.....	83
47.5.4	Préparation de la Piste	84
47.6	MÉDIAS	86
47.6.1	Centre des Médias.....	86
47.7	PUBLIC / SPECTATEURS	88
47.7.1	Zones pour le public	88
47.7.2	Installations pour le public	90
47.8	SERVICES DE SECOURS / PLAN D’URGENCE	91
47.8.1	Service Médical	91
47.8.2	Service de Lutte contre les Incendies.....	92
47.8.3	Services de Sécurité / Police.....	93
47.8.4	Plan d’urgence / d’évacuation.....	94
47.9	PERSONNEL IMPLIQUE DANS LA MANIFESTATION	95
47.9.1	Général	95

47.1 PROCÉDURES DE LA FIM

47.1.1 Inspection

- 1. La CMS/FIM doit inspecter et approuver tous les circuits.**
- 2. Aucune inspection ne sera effectuée pendant la Conférence, l'Assemblée Générale de la FIM ou une Réunion de la Commission CMS.**
- 3. Un plan précis à l'échelle de 1/1000 de la piste, du Paddock, des installations pour le public avec les indications de toutes les dimensions, doit être disponible au circuit pour l'inspecteur désigné.**
- 4. Le plan doit indiquer l'emplacement de tous les obstacles sur le circuit (chacun indiqué avec un numéro), des unités de premiers secours, des ambulances, des bureaux de course, des commissaires de piste, etc.**
- 5. La longueur de la piste doit être mesurée par des autorités compétentes, qui certifieront la longueur exacte sur le plan. Cette mesure sera prise le long de la ligne centrale de la piste.**
- 6. Les Organisateurs doivent préparer deux dossiers ("Dossier du Circuit") avec des photos et dessins graphiques de tous les obstacles se trouvant sur le circuit.**
- 7. Chaque obstacle doit figurer sur le plan du circuit, qui doit être ajouté au dossier du circuit. La hauteur, la largeur et la longueur approximatives de chaque obstacle doivent être enregistrées dans ce dossier.**
- 8. Chaque obstacle doit être numéroté en fonction de la position ou de la zone des commissaires de piste (Ex. : positions individuelles des obstacles/commissaires de piste : 1, 2, 3, etc. ou une section combinée d'obstacles/zones des commissaires de piste : 2.a, 2.b, 2.c, etc.).**
- 9. Lors de l'inspection, un dossier du circuit doit être remis à l'Inspecteur nommé par la FIM, qui l'enverra à la FIM avec le rapport d'inspection. Le deuxième dossier doit rester au circuit, à tout moment à la disposition des Officiels de la FIM lors de la manifestation.**
- 10. En cas de réinspection, un dossier mis à jour des nouvelles sections et un nouveau plan doivent être annexés au dossier existant et remis à l'inspecteur nommé par la FIM, qui les enverra à la FIM avec le rapport d'inspection.**

11. *Une copie de ce dossier mis à jour, doit également être jointe au "Dossier du Circuit" déjà existant, qui doit rester au circuit.*
12. *L'inspecteur nommé par la FIM doit être détenteur de la licence FIM valide de "Directeur de Course" en Motocross. En général, quand une inspection est effectuée pour la première fois, c.à.d. à un circuit n'étant pas en possession d'une licence de circuit, l'inspecteur doit être un Directeur FIM d'Epreuve Motocross ou un Membre actuel de la CMS.*

En outre de 47.1.1 :

47.1.1.MXGP	Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2
47.1.1.WMX	Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin
47.1.1.JMX	Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior
47.1.1.MXN	FIM Motocross of Nations

13. *Toute responsabilité pour la demande d'inspection ou de réinspection d'un circuit incombe à la FMNR et/ou au Promoteur du Championnat FIM qui doit/doivent en informer la FIM en temps utile avant la date proposée pour l'inspection.*
14. *La FIM peut planifier une visite de pré-évaluation d'un circuit si elle le juge nécessaire.*
15. *Si la FMNR a un Membre CMS, elle doit s'assurer que cette personne assiste à l'inspection, la réinspection ou la pré-évaluation.*
16. *L'inspection finale sera effectuée lors du contrôle de circuit de la Manifestation de Championnat du Monde/Prix FIM en question.*

47.1.1.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

13. *Toute la responsabilité pour la demande d'inspection ou de réinspection d'un circuit incombe à la FMNR qui doit en informer la FIM en temps utile avant la date proposée pour l'inspection.*
14. *La FIM peut planifier une réinspection d'un circuit si elle le juge nécessaire*
15. *Si la FMNR a un Membre CMS, elle doit s'assurer que cette personne assiste à l'inspection ou la réinspection.*
16. *L'inspection sera effectuée pendant une compétition nationale ou internationale. La CMS peut s'écarter de ce principe en cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure.*

47.1.2 Homologation

1. *Après visite du circuit et vérification de la conformité au présent Règlement, l'inspecteur désigné par la CMS proposera l'homologation du circuit à la FIM.*
2. *L'inspecteur précisera les Championnats/Prix FIM autorisés sur la piste et, si nécessaire, indiquera les modifications à apporter au circuit.*
3. *Ces modifications ne devraient être que mineures et la FMNR est responsable pour qu'elles soient apportées avant toute manifestation de Championnat/Prix FIM.*
4. *Si la FMNR a un Membre CMS, cette personne fera le suivi des travaux à faire avant la manifestation et rapportera à la CMS.*
5. *Pour tout circuit homologué, une "Licence de Circuit" sera délivrée par la FIM et adressée à la FMNR. La "Licence de Circuit" doit être jointe au "Dossier du Circuit".*
6. *Toute homologation de circuit par la FIM est uniquement valable pour, et limitée aux essais et courses officielles comptant pour le Championnat/Prix FIM qui sont organisés sous la juridiction de la FIM, sans préjudice à l'Art. 10.8.2 du Code Sportif FIM.*
7. *Un circuit présenté pour une manifestation d'un Championnat/Prix FIM, est présumé être le même que celui qui a été homologué.*
8. *Cependant, des modifications dans l'intérêt de la sécurité ou de la compétition ou en cas de force majeure sont autorisées. Ces modifications doivent toujours être approuvées par le Directeur de l'Epreuve FIM et ajoutées au dossier du circuit.*

En outre de 47.1.2 :

- | | |
|--------------------|--|
| 47.1.2.MXGP | Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2 |
| 47.1.2.WMX | Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin |
| 47.1.2.JMX | Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior |
| 47.1.2.MXN | FIM Motocross of Nations |
-

9. *L'homologation de chaque circuit sera confirmée par la Direction de Course lors du contrôle du circuit de la manifestation en question.*
10. *Toute "Licence de Circuit" est valable pour la durée de la manifestation qui suit le contrôle du circuit à cette manifestation.*



47.1.2.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

9. ***Les homologations des circuits seront confirmées par la CMS lors de la Conférence FIM ou d'une Réunion de la Commission.***
10. ***Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de force majeure ou d'une réinspection, le Directeur de la CMS peut confirmer l'homologation d'un circuit pour la manifestation en question du Championnat FIM/Prix FIM.***
11. ***Toute "Licence de Circuit" est valable pour une durée maximum de 2 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant l'inspection, à moins qu'un autre début et/ou une durée de validité s'avère nécessaire.***

47.1.3 Contrôle

1. *Afin de contrôler le circuit et les installations, un contrôle sera fait le jour précédant les essais.*
2. *Si cela s'avère nécessaire, un deuxième contrôle du circuit peut être effectué.*
3. *Les temps des contrôles de circuit ci-dessous sont à titre indicatif. Si le Directeur de l'Epreuve FIM le juge nécessaire, ils peuvent être avancés ou retardés.*

En outre de 47.1.3 :

47.1.3.MXGP	Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2
47.1.3.WMX	Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin
47.1.3.JMX	Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior
47.1.3.MXN	FIM Motocross of Nations

4. *Heure pour le contrôle du circuit :*
 - a) *MXGP, MX2, WMX, MXN : généralement à 15h00*
 - b) *JMX : généralement à 14h00*
5. *Heure pour le deuxième contrôle du circuit :*
 - a) *MXGP, MX2, WMX, MXN : généralement à 18h00, ou à tout autre moment, fixé par la Direction de Course*
 - b) *JMX : généralement à 18h00, ou à tout autre moment, fixé par le Jury International*

47.1.3.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

4. *Heure du contrôle :*
 - a) *SIDE: généralement à 15h00*
5. *Heure du deuxième contrôle :*
 - a) *SIDE: généralement à 18h00, ou à tout autre moment, fixé par le Jury International*

47.2. CIRCUIT

47.2.1 Général

1. *Un circuit de Motocross peut être permanent ou temporaire.*
2. *Un circuit de Motocross comprend la piste et toutes les installations et dispositions nécessaires pour organiser une manifestation conformément aux Règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross.*
3. *Les Règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross doivent être respectés à tout moment. Une attention particulière doit être prêtée au Code FIM de l'Environnement.*
4. *L'organisateur doit préparer un Plan de Gestion Environnementale. Veuillez également vous référer au Code FIM de l'Environnement en vigueur.*
5. *L'organisateur doit également préparer une Carte de la Gestion Environnementale. Veuillez également vous référer au Code FIM de l'Environnement en vigueur. La Carte de la Gestion Environnementale doit être jointe au "Dossier du Circuit".*
6. *La Carte de la Gestion Environnementale doit être publiée dans le Règlement Particulier de la Manifestation.*
7. *L'organisateur doit s'assurer que le circuit et ses installations soient conformes à toutes les directives ou règlements en vigueur dans le pays concerné.*

En outre de 47.2.1 :

- 47.2.1.MXGP** *Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2*
- 47.2.1.WMX** *Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin*
- 47.2.1.JMX** *Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior*
- 47.2.1.MXN** *FIM Motocross of Nations*

8. *Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.*

47.2.1.SIDE *Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars*

8. *Les dispositions du Manuel du Partenaire Médias du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.*



47.2.2 Routes d'Accès

- 1. Les routes d'accès au circuit doivent assurer un accès facile et disposer d'une gestion correcte du trafic pour tout véhicule qui se rend au circuit ou revient de celui-ci.**
- 2. Ces routes d'accès au circuit doivent pouvoir supporter des charges lourdes, être assez larges et de préférence pavées. Elles doivent permettre à tous les véhicules de circuler dessus par n'importe quel temps et à tout moment.**
- 3. L'organisateur doit s'assurer que les routes d'accès au circuit soient conformes à toutes les directives ou règlements en vigueur dans le pays concerné.**

47.2.3 Welcome Office

1. ***Le “Welcome Office” est l’endroit où les officiels, les coureurs, le personnel de l’équipe, les autres participants et les invités obtiennent leurs laissez-passer, s’ils n’ont pas de laissez-passer permanent.***
2. ***Le “Welcome Office” de la manifestation peut se situer dans un lieu permanent ou temporaire.***
3. ***Le “Welcome Office” peut être à proximité du circuit ou à l’entrée du circuit.***
4. ***Le “Welcome Office” doit prévoir suffisamment d’espace et de conditions de travail décentes pour le personnel et les personnes qui viennent chercher les laissez-passer.***
5. ***Le “Welcome Office” doit être clairement indiqué avec une signalisation appropriée sur les différentes voies d’accès menant au circuit.***
6. ***Afin de ne pas bloquer les routes/l’accès au circuit, il doit y avoir suffisamment de places de stationnement près du “Welcome Office” pour les camions, les mobil homes, les voitures et autres véhicules des personnes qui doivent s’y rendre.***
7. ***Le “Welcome Office” doit être ouvert un jour avant l’heure prévue pour les vérifications administratives et techniques, selon l’horaire suivant :***
 - ***Jeudi: de 14h00 à 20h00(*)***;
 - ***Vendredi: de 08h00 à 20h00(*)***;
 - ***Samedi: de 07h00 à 19h00(*)***;
 - ***Dimanche: de 07h00 à 14h00(*)***.

(*) Plages horaires minimum
8. ***Le “Welcome Office” doit être géré par une personne possédant les connaissances nécessaires et assistée par un personnel en nombre suffisant pour garantir son fonctionnement efficace.***
9. ***Le responsable du “Welcome Office” et son personnel (de la FMNR et/ou de l’organisateur) devraient parler couramment anglais et comprendre l’organisation de la manifestation, du Paddock et des parkings, les besoins des coureurs, des équipes, de l’industrie, des officiels, des invités, la gestion correcte des laissez-passer, etc.***



10. ***Afin de permettre au personnel de travailler en toutes circonstances, le “Welcome Office” doit être équipé de/d’/du :***
 - ***Suffisamment de tables et de chaises;***
 - ***Chauffage et/ou air-conditionné;***
 - ***Une carte détaillée du circuit et de ses installations;***
 - ***Petit matériel de bureau (stylos à bille, agrafeuses, papier, etc.);***
 - ***Suffisamment de lumières, de prises de courant et d’électricité afin d’être opérationnel à tout instant;***
 - ***Un téléphone et/ou une radio;***
 - ***Une connexion internet appropriée;***
 - ***Toilettes à proximité.***
11. ***Les horaires, les listes des engagés, le plan du circuit (installations et piste) doivent être disponibles au “Welcome Office”. Il est également recommandé d’avoir une liste avec les hôtels, les magasins et les pharmacies à proximité.***

47.2.4 Electricité

1. ***L'organisateur doit pourvoir de l'électricité au circuit et ses installations dès l'ouverture du Paddock.***
2. ***Lorsque l'électricité est fournie, l'organisateur doit respecter les directives de sécurité nationales.***
3. ***Le Promoteur du Championnat FIM, les coureurs, les équipes, les constructeurs et l'industrie et toute autre personne utilisant de l'électricité sur le circuit doivent respecter les consignes de sécurité locales en vigueur.***

En outre de 47.2.4 :

- 47.2.4.MXGP** ***Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2***
47.2.4.WMX ***Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin***
47.2.4.JMX ***Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior***
47.2.4.MXN ***FIM Motocross of Nations***
-

4. ***Le Promoteur du Championnat FIM informera l'organisateur de ses besoins et exigences.***
5. ***L'électricité doit être fournie jusqu'au soir du lendemain de la manifestation.***

47.2.4.SIDE *Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars*****

4. ***L'électricité doit être fournie jusqu'à midi le lendemain de la manifestation.***
5. ***L'électricité doit être fournie gratuitement aux compétiteurs.***

47.2.5 Système de sonorisation

1. ***L'organisateur doit être pourvu d' un système de sonorisation séparé pour le Paddock et les zones publiques avec des performances de haute qualité.***
2. ***Il doit être possible de faire fonctionner les deux systèmes individuellement ou simultanément.***
3. ***Veillez également vous référer au Code FIM de l'Environnement en vigueur.***

En outre de 47.2.5 :

47.2.5.MXGP Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2
47.2.5.WMX Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin
47.2.5.JMX Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior
47.2.5.MXN FIM Motocross of Nations

4. ***Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.***



47.2.6 Chiens de garde

- 1. La présence de chiens de garde est interdite dans les zones réservées aux coureurs, mécaniciens, signaleurs et les représentants de l'industrie, ainsi qu'aux zones réservées à la presse.**

47.3 Paddock

47.3.1 Général

- 1. L'organisateur doit prévoir un "Paddock" suffisamment grand en adéquation avec le nombre de compétiteurs engagés à la manifestation.**
- 2. Lorsqu'il y a des courses annexes au programme, l'organisateur doit prévoir des espaces supplémentaires dans le paddock et des installations sanitaires en plus, afin de garantir des conditions de sécurité et décentes pour tous les compétiteurs.**
- 3. L'organisateur doit nommer un Responsable du Paddock, en charge de l'organisation du Paddock pendant la durée de la manifestation.**
- 4. Le Responsable du Paddock doit parler l'anglais couramment et être pleinement conscient des besoins des coureurs, des équipes et de l'industrie.**
- 5. Le Responsable du Paddock doit avoir suffisamment de personnel disponible pour fournir de l'aide.**
- 6. Le Responsable du Paddock et ses assistants doivent veiller à ce que les véhicules qui occupent les places de stationnement soient positionnés de façon rationnelle.**
- 7. Le paddock doit avoir une entrée assez large pour permettre à tout véhicule d'entrer et quitter la zone facilement.**
- 8. L'entrée du paddock ne doit jamais être fermée à clé. À tout moment, les personnes et les véhicules doivent pouvoir entrer ou sortir de la zone (ex. : en cas d'urgence).**
- 9. Il est recommandé de marquer les différentes zones de parking dans le paddock avec de la craie ou du ruban.**
- 10. Les voies de circulation entre les différentes zones de parking doivent être suffisamment larges pour permettre aux véhicules d'entrer ou sortir à tout moment du paddock, quelles que soient les conditions. Ces routes doivent être contrôlées et rester ouvertes pendant la manifestation.**
- 11. Le paddock doit disposer d'un système de drainage des eaux adéquat.**
- 12. Des containers pour déchets doivent être installés en quantité suffisante dans le paddock. Les déchets doivent être ramassés régulièrement.**

13. ***Des stations-service commerciales temporaires dans le paddock sont interdites.***
14. ***Le paddock doit avoir un accès direct à la zone de départ.***
15. ***Le paddock doit disposer d'un système de sonorisation séparé avec des performances de haute qualité.***
16. ***A tout moment, les coureurs, les équipes et l'industrie entrant dans le paddock, doivent avoir leurs propres extincteurs, facilement accessibles pour utilisation en cas d'urgence.***
17. ***Il est interdit de faire la course avec les motocycles dans le paddock. A tout instant, tout véhicule motorisé (motocycle, quad, mobylette, voiture, camion, vélo, etc.) doit avancer à une vitesse réduite et de manière responsable, sans provoquer de danger et en prenant en considération la sécurité de tous. Les enfants ne sont pas autorisés à conduire des véhicules motorisés dans le paddock.***
18. ***Les chiens doivent être tenus en laisse à tout instant.***
19. ***Il est interdit de laver les motocycles dans le paddock.***

En outre de 47.3.1 :

- | | |
|--------------------|--|
| 47.3.1.MXGP | Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2 |
| 47.3.1.WMX | Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin |
| 47.3.1.JMX | Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior |
| 47.3.1.MXN | FIM Motocross of Nations |
-

20. ***Le paddock doit être situé sur une surface horizontale et dure, de préférence pavée.***
21. ***Le paddock sera géré par le Promoteur du Championnat FIM.***
22. ***Le Responsable du Paddock de l'organisateur travaillera en étroite collaboration avec le Manager du Paddock du Promoteur du Championnat FIM.***
23. ***Le paddock doit être ouvert un jour avant l'heure prévue pour les vérifications administratives et techniques, selon l'horaire établi par le Promoteur du Championnat FIM.***
24. ***Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.***

47.3.1.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

20. ***Le Paddock doit être ouvert un jour avant l'heure prévue pour les vérifications administratives et techniques, selon l'horaire suivant :***
 - ***Jeudi: de 14h00 à 20h00(*);***
 - ***Vendredi: de 08h00 à 20h00(*);***
 - ***Samedi: de 07h00 à 19h00(*);***
 - ***Dimanche: de 08h00 à 20h00(*).***

(*) Plages horaires minimales
21. ***Le Paddock doit être divisé en un "Parking A" séparé du "Parking B".***
22. ***Le Parking A sera destiné aux camions, camionnettes, mobilhomes des coureurs/passagers/équipes et camions d'assistance de l'industrie (suspensions, pneus, casques, etc.). Il est interdit d'y garer des voitures privées ou louées.***
23. ***Le parking A doit être divisé en une zone réservée aux camions des coureurs et équipes, une zone réservée aux camions/véhicules d'assistance de l'industrie et une zone réservée aux mobilhomes des coureurs, des équipes et de l'industrie.***
24. ***Le Parking B est destiné aux voitures privées ou louées des coureurs/passagers/équipes.***
25. ***Si l'organisateur prévoit des activités dans ou près du circuit, il doit respecter le silence dans le paddock entre 23h00 et 07h00.***

47.3.2 Paddock Office

- 1. L'organisateur doit pourvoir un "Paddock Office".**
- 2. Le Paddock Office doit être situé sur une surface horizontale, dure et accessible et disposer d'un système de drainage adéquat.**
- 3. Afin de permettre au personnel de travailler en toutes circonstances, le Paddock Office doit être équipé de/d'/du (critères minimaux) :**
 - Une salle de travail de 18 m² avec un sol en dur;
 - Suffisamment de tables et de chaises;
 - Chauffage et/ou de l'air-conditionné;
 - Un emplacement de travail avec ordinateur, imprimante et photocopieuse;
 - Petit matériel de bureau (stylos à bille, agrafeuses, papier, etc.);
 - Suffisamment de lumières, de prises courant et d'électricité afin d'être opérationnel à tout instant;
 - Une carte détaillée du circuit et ses installations;
 - Un téléphone et/ou une radio;
 - Une connexion internet appropriée.
- 4. Les horaires, les listes des engagés, les plans du circuit (installations et piste) doivent être disponibles dans le Paddock Office. Il est recommandé d'avoir une liste avec les hôtels, les magasins et les pharmacies à proximité.**
- 5. Un système pour les communications officielles destinées aux coureurs et/ou pour les résultats doit être prévu près du Paddock Office. Si un panneau est utilisé, les dimensions minimales devraient être de 2 m (longueur) x 1 m (hauteur).**
- 6. Le Paddock Office doit être ouvert un jour avant l'heure prévue pour les vérifications administratives et techniques, selon l'horaire suivant :**
 - Jeudi: de 14h00 à 20h00(*);
 - Vendredi: de 08h00 à 20h00(*);
 - Samedi: de 08h00 à 19h00(*);
 - Dimanche: de 08h00 à 18h00(*).

(*) Plages horaires minimales
- 7. Le Paddock Office doit être géré par une personne possédant les connaissances nécessaires et assistée par un personnel suffisant pour garantir son fonctionnement efficace.**



8. *Le responsable du Paddock Office et son personnel (de la FMNR et/ou de l'organisateur) doivent parler couramment anglais et comprendre l'organisation de la manifestation, du Paddock, des parkings, des besoins des coureurs, des équipes, de l'industrie, etc.*

En outre de 47.3.2 :

- 47.3.2.MXGP** *Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2*
47.3.2.WMX *Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin*
47.3.2.JMX *Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior*
47.3.2.MXN *FIM Motocross of Nations*
-

9. *Les dispositions du Manuel des Organisateurs du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.*

47.3.3 Local pour la Direction de Course

47.3.3.MXGP Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2

47.3.3.WMX Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin

47.3.3.MXN FIM Motocross of Nations

1. **L'organisateur doit prévoir un local pour la Direction de Course.**
2. **Le local pour la Direction de Course doit être opérationnel à partir de vendredi matin 10h00 jusqu'à la clôture de la manifestation.**
3. **Le local pour la Direction de Course peut se situer dans un lieu permanent (bâtiment) ou temporaire (porte à cabine). Les tentes ne sont pas autorisées.**
4. **Le local pour la Direction de Course doit être éloigné du bruit de la course et être situé dans le Paddock ou proche de celui-ci.**
5. **Le local pour la Direction de Course doit être situé sur une surface horizontale, dure et facilement accessible. Il doit disposer d'un système de drainage adéquat.**
6. **Afin de permettre au local pour la Direction de Course d'être opérationnel en toutes circonstances, il doit être équipé de/d'/du (critères minimaux) :**
 - **Une salle de travail de 50 m² avec un sol en dur offrant de la place à 25 personnes;**
 - **Avoir suffisamment de tables et de chaises pour 25 personnes;**
 - **Chauffage et/ou de l'air-conditionné;**
 - **Une grande carte détaillée du circuit et ses installations;**
 - **Un emplacement de travail avec ordinateur, imprimante et photocopieuse;**
 - **Petit matériel de bureau (stylos à bille, agrafeuses, papier, etc.);**
 - **Un nombre suffisant de "casiers" pour distribuer des rapports, résultats, etc.;**
 - **Suffisamment de lumières, de prises courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée de tout le matériel électrique;**
 - **Un téléphone et/ou une radio;**
 - **Une connexion internet appropriée;**
 - **Un écran affichant les résultats des essais et courses.**



7. ***Le local pour la Direction de Course doit être bien indiqué et accessible à tout instant aux coureurs et représentants des équipes et de l'industrie qui désirent poser des questions, rencontrer les officiels ou soumettre une réclamation.***
8. ***La FMNR/l'organisateur doit nommer un Secrétaire de la Direction de Course, qui parle et écrit l'anglais couramment, et au moins un assistant afin de garantir une bonne gestion du local de la Direction de Course pendant toute la durée de la manifestation.***
9. ***Sauf si l'organisateur a prévu un local séparé, le local de la Direction de la Manifestation peut également être utilisé pour des réunions de la Direction de la Manifestation.***
10. ***Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.***

47.3.4 Local pour le Jury International

47.3.4.JMX Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior

47.3.4.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

1. **L'organisateur doit prévoir un local pour le Jury International.**
2. **Le local pour le Jury International doit être opérationnel à partir de vendredi matin 10h00 jusqu'à la clôture de la manifestation.**
3. **Le local pour le Jury International peut se situer dans un lieu permanent (bâtiment) ou temporaire (porte à cabine). Les tentes ne sont pas autorisées.**
4. **Le local pour le Jury International doit être éloigné du bruit de la course et être situé dans le Paddock ou proche de celui-ci.**
5. **Le local pour le Jury International doit être situé sur une surface horizontale, dure et facilement accessible. Il doit disposer d'un système de drainage adéquat.**
6. **Afin de permettre au local pour le Jury International d'être opérationnel en toutes circonstances, il doit être équipé de/d'/du (critères minimaux) :**
 - **Chauffage ou de l'air-conditionné;**
 - **Une grande carte détaillée du circuit et ses installations;**
 - **Un emplacement de travail avec ordinateur, imprimante et photocopieuse;**
 - **Petit matériel de bureau (stylos à bille, agrafeuses, papier, etc.);**
 - **Un nombre suffisant de "casiers" pour distribuer des rapports, résultats, etc.;**
 - **Suffisamment de lumières, de prises courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée de tout le matériel électrique;**
 - **Un téléphone et/ou une radio;**
 - **Une connexion internet appropriée;**
 - **Un écran affichant les résultats des essais et courses.**
7. **Le local pour le Jury International doit être accessible à tout instant aux coureurs et représentants des équipes et de l'industrie qui désirent poser des questions, rencontrer les officiels ou soumettre une réclamation.**

8. ***La FMNR/l'organisateur doit nommer un Secrétaire du Jury, qui parle et écrit l'anglais couramment, et au moins un assistant afin de garantir une bonne gestion du secrétariat du Jury International pendant toute la durée de la manifestation.***

En outre de 47.3.4 :

47.3.4.JMX Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior

9. ***Le local pour le Jury International doit (critères minimaux) :***
- ***Être une salle de travail de 80 m² avec un sol en dur offrant de la place à 40 personnes;***
 - ***Avoir suffisamment de tables et de chaises pour 40 personnes.***
10. ***Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.***

47.3.4.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

9. ***Le local pour le Jury International doit (critères minimaux) :***
- ***Être une salle de travail de 50 m² avec un sol en dur offrant de la place à 25 personnes;***
 - ***Avoir suffisamment de tables et de chaises pour 25 personnes.***

47.3.5 Aire pour le Contrôle Technique

- 1. L'organisateur doit prévoir une aire pour le Contrôle Technique.**
- 2. L'aire pour le Contrôle Technique doit être opérationnelle à partir d'une heure avant les vérifications techniques jusqu'à la clôture de la manifestation.**
- 3. Il est recommandé de clôturer l'aire pour le Contrôle Technique selon des normes élevées, avec une hauteur minimale de 2 m et avec une porte de sécurité (entrée/sortie). Elle doit donner une protection adéquate aux personnes qui doivent être dans les limites de cette zone. L'accès à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlé.**
- 4. L'aire pour le Contrôle Technique doit être située sur une surface horizontale, dure et accessible. Elle doit disposer d'un système de drainage adéquat.**
- 5. L'aire pour le Contrôle Technique doit être opérationnelle en toutes circonstances et être équipé de/d' (critères minimaux) :**
 - Une aire couverte de minimum 50 m²;**
 - Un nombre suffisant de tables et de chaises;**
 - Un emplacement de travail avec ordinateur et imprimante est recommandé;**
 - Petit matériel de bureau (stylos à bille, agrafeuses, papier, etc.);**
 - Suffisamment de lumières, de prises courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée de tout le matériel électrique;**
 - Un téléphone et/ou une radio;**
 - Le matériel nécessaire pour effectuer les vérifications techniques.**
- 6. Il est interdit de fumer dans l'aire pour le Contrôle Technique. Des panneaux "interdiction de fumer" doivent être placés à l'entrée de la zone.**
- 7. L'aire pour le Contrôle Technique doit être accessible à tout instant aux coureurs et représentants des équipes et de l'industrie qui désirent poser des questions, rencontrer les officiels ou soumettre une réclamation.**
- 8. En cas de réclamation impliquant un motorcycle, le motorcycle en question doit être mis dans l'aire prévue pour le Contrôle Technique, où il doit être géré et sécurisé correctement.**

9. ***La FMNR doit nommer un Chef Commissaire Technique (détenteur d'une licence FIM Technique Sénior) et au moins un Commissaire Technique (détenteur d'une licence FIM Technique) qui parlent couramment l'anglais.***
10. ***La FMNR et/ou l'organisateur doit également nommer un nombre suffisant de commissaires additionnels en rapport avec la taille de la manifestation et le nombre de compétiteurs engagés afin de garantir une bonne gestion de l'aire pour le Contrôle Technique pendant toute la durée de la manifestation.***
11. ***Veillez également vous référer aux Règlements Techniques Motocross en vigueur.***

En outre de 47.3.5 :

47.3.5.MXGP Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2
47.3.5.WMX Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin
47.3.5.JMX Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior
47.3.5.MXN FIM Motocross of Nations

12. ***Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.***

47.3.6 Poste de Contrôle Antidopage

1. **L'organisateur s'assurer qu'un poste de contrôle antidopage soit disponible.**
2. **Le poste de contrôle antidopage doit être raisonnablement dissocié des activités publiques.**
3. **Le poste de contrôle antidopage doit être opérationnel en toutes circonstances et être équipé de/d' (critères minimaux) :**
 - **Une chambre privée et une salle d'attente;**
 - **Une table et 2 chaises;**
 - **Un réfrigérateur**
 - **Petit matériel de bureau (stylos à bille, agrafeuses, papier, etc.);**
 - **Suffisamment de lumières et d'électricité;**
 - **Une quantité appropriée de boissons scellées individuellement, sans caféine et non alcoolisés (eau minérale naturelle et boissons gazeuses).**
4. **Adjacent au poste de contrôle antidopage, une salle de bain/toilette privée avec lavabo.**
5. **L'accès au poste de contrôle antidopage est normalement limité aux personnes suivantes : l'(les) agent(s) de contrôle antidopage, le(s) coureur(s) et leur représentant/personne accompagnante, le(s) chaperon(s) désigné(s), un interprète autorisé, l'observateur indépendant de l'AMA (Agence Mondiale Antidopage) et toute autre personne nommée par la FIM.**
6. **La FMNR/l'organisateur doit nommer une personne parlant l'Anglais couramment, capable d'agir comme point de contact et de soutien pour les agents de contrôle antidopage.**
7. **La FMNR/l'organisateur doit aussi s'assurer qu'un minimum de 3 chaperons (ou le nombre de chaperons demandé par l'Agent de Contrôle Antidopage) soient disponibles pour la durée de la mission de contrôle anti-dopage.**
8. **Veuillez également vous référer aux Code Antidopage FIM en vigueur.**
9. **Aucune photographie ni film vidéo ne doivent être autorisés dans le poste de contrôle antidopage pendant toute la durée des contrôles.**



En outre de 47.3.6 :

- 47.3.6.MXGP** Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2
 - 47.3.6.WMX** Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin
 - 47.3.6.JMX** Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior
 - 47.3.6.MXN** FIM Motocross of Nations
-

- 10. ***Le Promoteur du Championnat FIM doit délivrer les documents d'accès appropriés au(x) agent(s) de contrôle antidopage et chaperons.***

47.3.6.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

- 10. ***La FMNR/l'organisateur doit délivrer les documents d'accès appropriés au(x) agent(s) de contrôle antidopage et chaperons.***

47.3.7 Installations Sanitaires pour les Coureurs

1. **1. Le Paddock doit être équipé des installations sanitaires suivantes:**
 - **Douches avec eau chaude et froide;**
 - **Toilettes;**
 - **Robinets avec eau potable.**
2. **Les installations sanitaires doivent être pleinement opérationnelles à partir du moment où le Paddock ouvre.**
3. **Les douches et les toilettes doivent être entretenues pendant toute la manifestation.**
4. **Aucun frais ne devrait être imposé aux détenteurs de laissez-passer valides pour l'utilisation de ces installations.**
5. **Les installations sanitaires doivent être situées sur une surface horizontale, dure et accessible. Elles doivent disposer d'un système de drainage adéquat.**
6. **L'approvisionnement en énergie et le volume d'eau doit être suffisant pour utiliser toutes les douches, toilettes et robinets simultanément.**

En outre de 47.3.7 :

47.3.7.MXGP	Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2
47.3.7.WMX	Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin
47.3.7.JMX	Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior
47.3.7.MXN	FIM Motocross of Nations

7. **Pour les manifestations en Europe, les installations sanitaires sont les suivantes (critères minimaux) :**
 - **25 Douches : 15 pour les hommes, 10 pour les femmes;**
 - **30 Toilettes : 15 pour les hommes, 15 pour les femmes;**
 - **8 Robinets avec eau potable.**
8. **Pour les manifestations en dehors de l'Europe, les installations sanitaires sont les suivantes (critères minimaux) :**
 - **15 Douches : 10 pour les hommes, 5 pour les femmes;**
 - **25 Toilettes : 15 pour les hommes, 10 pour les femmes;**
 - **5 Robinets avec eau potable.**



47.3.7.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

7. **Les installations sanitaires sont les suivantes (critères minimaux) :**
- **15 Douches : 10 pour les hommes, 5 pour les femmes;**
 - **20 Toilettes : 12 pour les hommes, 8 pour les femmes;**
 - **5 Robinets avec de l'eau potable.**

47.3.8 Zone de Test

1. **Une zone de test doit être disponible dans le paddock.**
2. **La zone de test doit avoir les dimensions minimales suivantes : 70 m (longueur) x 10 m (largeur).**
3. **La zone de test doit être située sur une surface horizontale, dure et être facilement accessible. Elle doit disposer d'un système de drainage adéquat.**
4. **La zone de test doit être complètement clôturée avec une hauteur minimale de 2 m et avec une entrée/sortie. L'accès à cette zone doit être contrôlé par l'organisateur.**
5. **Il est interdit de fumer dans la zone de test. Des panneaux "No smoking" doivent être placés à l'entrée de la zone.**
6. **La zone de test doit être composée de deux pistes adjacentes, séparées et protégées par un des dispositifs suivants : barrière en bois, barrière en plastique et/ou des bottes de paille. Un panneau avec une flèche doit indiquer la direction de la piste.**
7. **Les coureurs et/ou les membres de l'équipe ne peuvent tester leurs motocycles que dans la zone de test en respectant les restrictions locales. Il est interdit d'effectuer des essais dans le paddock.**
8. **La zone de test doit être utilisée uniquement pour effectuer des tests.**
9. **Seuls les motocycles présentés aux vérifications techniques et approuvés pour la manifestation sont autorisés dans la zone de test. Les pit-bikes, vélomoteurs, vélos, etc. sont interdits dans la zone de test.**
10. **Les enfants ne sont pas autorisés à entrer ou à conduire des véhicules motorisés ou bicyclettes dans la zone de test.**

47.3.9 Aire de Nettoyage pour Motocycles

1. **L'organisateur doit mettre à disposition une aire de nettoyage pour motocycles dans ou adjacent le Paddock avec des :**
 - **Places individuelles;**
 - **Points d'alimentation électrique étanches approuvés;**
 - **Robinets d'eau.**
2. **L'aire de nettoyage pour motocycles doit être située sur une surface horizontale, dure et être accessible. Elle doit disposer d'un système de drainage adéquat.**
3. **Il est interdit de fumer dans l'aire de nettoyage pour motocycles. Des panneaux "No smoking" doivent être placés à l'entrée de la zone.**
4. **L'approvisionnement en énergie et le volume d'eau doit être suffisant pour utiliser toutes les places simultanément.**
5. **L'organisateur doit s'assurer que l'aire de nettoyage pour motocycles soit conforme à toutes les directives ou règlements en vigueur dans le pays concerné.**
6. **Veuillez également vous référer au Code FIM de l'Environnement en vigueur.**

En outre de 47.3.9 :

- | | |
|--------------------|--|
| 47.3.9.MXGP | Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2 |
| 47.3.9.WMX | Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin |
| 47.3.9.JMX | Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior |
| 47.3.9.MXN | FIM Motocross of Nations |
-

7. **L'aire de nettoyage pour motocycles doit être équipée de (critères minimaux, sauf si spécifié différemment par le Promoteur du Championnat FIM) :**
 - **40 Places individuelles (3 m X 3 m);**
 - **40 Points d'alimentation électrique étanches approuvés;**
 - **40 Robinets d'eau.**
8. **L'aire de nettoyage pour motocycles doit être pleinement opérationnelle à partir du jeudi matin.**



9. ***Les dispositions du Manuel des Organisateurs du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.***

47.3.9.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

7. ***L'aire de nettoyage de motocycles doit être équipée de (critères minimaux) :***
- ***5 Places individuelles avec machines de nettoyage (place : 3,5 m X 3,5 m);***
 - ***15 Places individuelles sans machine de nettoyage (3,5 m X 3,5 m);***
 - ***20 Points d'alimentation électrique étanches approuvés;***
 - ***20 Robinets d'eau.***
8. ***L'aire de nettoyage de motocycles doit être pleinement opérationnelle à partir du vendredi matin.***

47.3.10 Lieu pour la Séance d'Autographes

47.3.10.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

- 1. L'organisateur doit prévoir un lieu pour la séance d'autographes.**
- 2. Le lieu doit être disponible et prêt pour la durée prévue pour la séance d'autographes.**
- 3. Le lieu pour la séance d'autographes peut se situer dans un lieu permanent (bâtiment) ou temporaire.**
- 4. Le lieu pour la séance d'autographes doit être situé sur une surface horizontale, dure et être accessible. Il doit disposer d'un système de drainage adéquat.**
- 5. Le lieu pour la séance d'autographes doit offrir suffisamment d'espace et de sécurité aux personnes qui seront dans les limites de ce lieu.**
- 6. Le lieu pour la séance d'autographes doit être équipé de (critères minimaux) :**
 - Marqueurs, stylos à bille, etc.;**
 - Suffisamment de tables et de chaises pour le nombre de coureurs et de passagers invités.**
- 7. Le lieu pour la séance d'autographes doit être bien indiqué et accessible aux fans qui désirent rencontrer les coureurs et passagers.**
- 8. L'organisateur doit nommer une personne, qui parle l'anglais couramment, et le personnel de sécurité nécessaire afin de garantir une bonne gestion de la séance d'autographes.**

47.4 PISTE

47.4.1 Général

- 1. Une piste de Motocross peut être permanente ou temporaire.**
- 2. La piste devrait être faite de matériaux naturels (sable, terre, etc.).**
- 3. La composition et la préparation de la surface de la piste doivent pouvoir retenir l'eau, être facile d'entretien, offrir une bonne traction.**
- 4. Le tracé de la piste sera conçu et préparé initialement en fonction de la sécurité des participants (coureurs, officiels, etc.) et spectateurs.**
- 5. La piste devrait être conçue et préparée afin de restreindre la vitesse moyenne à un maximum de 65 km/h (moyenne calculée sur une course complète).**
- 6. L'utilisation de béton ou de surfaces pavées est interdite sur la piste.**
- 7. Des talus de terre de petite taille peuvent être utilisés pour créer plusieurs trajectoires dans les virages lors des essais libres.**
- 8. La piste ne peut pas être divisée par un obstacle. Toutefois, des obstacles (sauts) peuvent être utilisés pour créer des sections de doubles trajectoires dans les virages ou dans les parties sinueuses de la piste.**
- 9. La piste ne peut pas traverser un plan d'eau profonde et le terrain ne doit pas être trop rocheux ou pierreux. En tout temps, une attention particulière doit être donnée à l'enlèvement des pierres.**
- 10. Un système approprié de drainage du circuit doit être installé pour que les courses puissent se dérouler dans toutes les conditions météorologiques.**

En outre de 47.4.1 :

47.4.1.MXGP	Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2
47.4.1.WMX	Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin
47.4.1.JMX	Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior
47.4.1.MXN	FIM Motocross of Nations

11. ***La piste sera conçue et préparée sous la direction du Promoteur du Championnat FIM.***
12. ***L'organisateur doit préparer le circuit en temps voulu pour la manifestation, selon les directives et indications données conjointement par le Directeur de l'Epreuve FIM, le Directeur de Course et le Promoteur du Championnat FIM.***
13. ***La piste doit être prête à l'heure définie pour le contrôle du circuit.***
14. ***Des modifications de la piste, pour des raisons de sécurité, sont autorisées mais doivent être effectuées par l'organisateur sous la direction conjointe du Directeur de l'Epreuve FIM, le Directeur de Course et le Promoteur du Championnat FIM.***
15. ***Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.***

47.4.1.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

11. ***L'organisateur doit préparer le circuit en temps voulu pour la manifestation, selon les directives et indications données conjointement par le Directeur de l'Epreuve FIM et le Directeur de Course.***
12. ***La piste doit être prête à l'heure définie pour le contrôle du circuit.***
13. ***Des modifications de la piste, pour des raisons de sécurité, sont autorisées mais doivent être effectuées par l'organisateur sous la direction conjointe du Directeur de l'Epreuve FIM et le Directeur de Course.***

47.4.2 Dimensions / Mesures de la Piste

1. *Toutes les dimensions/mesures indiquées ci-dessous et/ou dans ce Règlement sont approximatives.*
2. *À l'exception de modifications nécessaires pour des raisons de sécurité et/ou de force majeure, ces dimensions/mesures ne peuvent pas être modifiées.*
3. *La longueur de la piste sera mesurée le long de la ligne centrale de la piste.*

En outre de 47.4.2 :

- 47.4.2.MXGP** Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2
47.4.2.WMX Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin
47.4.2.JMX Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior
47.4.2.MXN FIM Motocross of Nations
-

4. *Longueur de la piste : Min.: 1.5 km (*) Max.: 2 km (*)
 (*) Sauf approbation préalable du Promoteur du Championnat FIM*
5. *Largeur de la piste : Min.: 6 m (*)
 (*) Largeur réelle prévue pour rouler*
6. *Espace vertical : Min.: 3 m
 entre la piste et tout obstacle au-dessus du sol.*
7. *Largeur de la zone de sécurité : Min.: 1 m, ou plus (*)
 entre la délimitation de la piste et la clôture spectateurs
 (*) Ce chiffre peut varier selon le tracé de la piste et/ou l'obstacle mais ne peut jamais être inférieur à 1 m.*
8. *Hauteur des talus en terre : Min.: 50 cm
 pour définir la piste (largeur réelle pour rouler)*

47.4.2.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

4. *Longueur de la piste : Min.: 1.75 km (*) Max.: 2 km (*)
 (*) Sauf approbation préalable de la FIM*
5. *Largeur de la piste : Min.: 7 m (*)/Plus, si possible
 (*) Largeur réelle pour rouler*



6. **Espace vertical :** **Min.: 3 m**
entre la piste et tout obstacle au-dessus du sol
7. **Largeur de la zone neutre :** **Min.: 1 m**
entre la piste et la clôture de sécurité (clôture verte)
8. **Largeur de la zone de sécurité :** **Min.: 1 m ou plus (*)**
entre la clôture de sécurité (clôture verte) et la clôture spectateurs
(*) Ce chiffre peut varier selon le tracé de la piste et/ou l'obstacle mais
ne peut jamais être inférieur à 1 m.
9. **Hauteur des talus en terre :** **Min.: 50 cm**
pour définir la piste (largeur réelle prévue pour rouler)

47.4.3 Délimitation de la Piste

1. **La piste devra être délimitée des deux côtés de la largeur réelle prévue pour rouler par ce qui suit :**
 - Des jalons fabriqués en plastique/matériau composites;
 - Des piquets en bois;
 - Des bottes de paille, des blocs de mousse/en caoutchouc ou autres matériaux absorbants les chocs;
 - Des talus de terre;
 - Du matériel publicitaire flexible et facilement cassable.
2. **Jalons fabriqués en plastique/matériaux composites (*)**
(Recommandé pour tous les Championnats du Monde/Prix FIM de Motocross)
(*) Ci-après : “jalons”
 - a) Les jalons doivent être en matériaux flexibles et de couleur contrastées par rapport au sol/aux alentours.
 - b) Les jalons doivent avoir un système de fixation adéquat dans le sol.
 - c) Les jalons doivent être correctement espacés et fixés dans le sol, tout au long des deux côtés de la piste.
 - d) Le haut du jalon doit être arrondi.
 - e) Les jalons doivent avoir une largeur minimum de 5 cm et un maximum de 10 cm.
 - f) La partie du jalon hors sol ne doit pas dépasser les 50 cm.
3. **Piquets en bois (*)**
(Peuvent être acceptés pour le Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars)
(*) Ci-après : “piquets”
 - a) Les piquets doivent être facilement cassables et de couleurs contrastées par rapport au sol/aux alentours.
 - b) Les piquets doivent avoir une largeur maximale de 5 cm.
 - c) Les piquets doivent être correctement espacés et fixés dans le sol, tout au long des deux côtés de la piste.
 - d) Les piquets doivent être posés dans le sol à un angle éloigné du coureur dans le sens de la piste.
 - e) La partie du piquet hors sol ne doit pas dépasser 50 cm.
 - f) Les piquets peuvent être reliés par un ruban qui se casse facilement. Les cordes sont interdites.

4. **Bottes de paille/Blocs de mousse ou en caoutchouc/Matériau absorbant des chocs (*)**
(*) Ci-après : “matériau absorbant les chocs”
 - a) Un matériau absorbant les chocs peut être utilisé en plus des jalons/piquets afin d'empêcher les coureurs de la quitter (Ex. : où il est possible de couper la piste).
 - b) Le matériau absorbant les chocs (sans emballage plastique) doit être de couleur contrastée par rapport au sol/aux alentours.
 - c) Cependant, il est recommandé de recouvrir le matériau absorbant les chocs dans un emballage en plastique de couleur contrastant avec le sol/l'environnement.
 - d) Si le matériau absorbant les chocs est utilisé pour marquer la piste, il est recommandé de le placer sur les côtés et à l'extérieur du jalon/piquet.
 - e) La hauteur du matériau absorbant les chocs hors sol ne doit pas dépasser les 50 cm sauf s'il est utilisé comme outil de protection.
5. **Talus de terre**
 - a) Des talus de terre peuvent être utilisée en plus des jalons/piquets afin d'empêcher les coureurs de quitter la piste (Ex. : où il est possible de couper le piste).
 - b) Des talus de terre peuvent être utilisés pour marquer l'intérieur et l'extérieur de la piste (largeur réelle pour rouler).
 - c) Des talus de terre peuvent être utilisés pour séparer des tracés adjacents.
 - d) Le bord d'attaque du talus doit toujours être arrondi.
 - e) La hauteur minimale du talus au-dessus du sol ne devrait pas être inférieure à 50 cm.
6. **Matériel publicitaire flexible et/ou facilement cassable**
(*) Ci-après : matériel publicitaire
 - a) Du matériel publicitaire peut être utilisé pour marquer la piste.
 - b) Du matériel publicitaire peut être utilisé afin d'empêcher les coureurs de quitter la piste (Ex. : où il est possible de couper la piste).

- c) *Du matériel publicitaire peut être utilisé pour séparer des tracés adjacents.*
- d) *Dans tous les cas, le matériel publicitaire devrait être placé à au moins 1 m du côté extérieur des jalons/piquets.*
- e) *Chaque fois que du matériel publicitaire est placé parallèlement au parcours, il doit être superposé l'un sur l'autre dans le sens du parcours (comme des écailles de poisson).*

7. *L'utilisation de pneus sur le circuit est interdite.*

En outre de 47.4.3 :

- 47.4.3.MXGP** *Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2*
- 47.4.3.WMX** *Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin*
- 47.4.3.JMX** *Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior*
- 47.4.3.MXN** *FIM Motocross of Nations*

- 8. *Les jalons et le matériel publicitaire flexible et facilement cassable doivent être conformes aux exigences du Promoteur du Championnat FIM.*
- 9. *Une clôture de sécurité supplémentaire, faite d'un filet flexible ou d'un treillis métallique de jardin enduit de plastique, de couleur verte, peut être placée dans la zone située entre les jalons/piquets et la clôture spectateurs.*
- 10. *Cette clôture de sécurité doit être maintenue en place par des piquets en bois.*
- 11. *Les exigences/la mise en place de la délimitation, séparation et protection de la piste seront définies sur le site, conjointement par le Directeur de l'Epreuve FIM et le Directeur de Course, ensemble avec le Promoteur du Championnat FIM, selon les spécifications de la piste en question.*
- 12. *Les dispositions du Manuel des Organisateurs du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.*

47.4.3.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

8. *Il doit y avoir une clôture de sécurité (clôture verte), dans la zone située entre les jalons/piquets et la clôture spectateurs.*
9. *La clôture de sécurité (clôture verte) doit être faite d'un filet flexible ou d'un treillis métallique de jardin enduit de plastique, de couleur verte et d'une hauteur de 80 cm.*
10. *La clôture de sécurité (clôture verte) doit être placée à 1 m du côté extérieur des jalons/piquets et maintenue en place par des piquets en bois.*
11. *Les exigences/la mise en place de la délimitation, séparation et protection de la piste seront définies sur site, conjointement par le Directeur de l'Epreuve FIM et le Directeur de Course, selon les spécifications de de la piste en question.*

47.4.4 Zone d'Attente / Complexe Skybox pour MXGP

- 1. En MXGP, la zone d'attente est remplacée par le complexe "Skybox".**
- 2. L'organisateur doit prévoir suffisamment d'espace pour le complexe "Skybox", tel que requis par le Promoteur du Championnat FIM.**
- 3. Le complexe "Skybox" doit être situé derrière la grille de départ, sur une surface horizontale, dure et accessible. Il doit disposer d'un système de drainage adéquat.**
- 4. Le complexe "Skybox" doit être clôturé selon une norme élevée, avec une hauteur minimale approximative de 2 m. Il doit fournir une sécurité adéquate aux personnes qui doivent être dans les limites du complexe. L'entrée au complexe "Skybox" avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée.**
- 5. La "Skybox" doit avoir une porte d'entrée depuis le paddock pour permettre aux coureurs d'entrer et de quitter l'enceinte facilement.**
- 6. Il doit y avoir suffisamment d'espace à l'entrée du complexe "Skybox" pour permettre aux commissaires techniques de procéder aux vérifications lorsque les coureurs entrent dans le complexe avec leurs équipements et motocycles.**
- 7. L'intérieur du complexe "Skybox" doit être divisé en une zone pour les motocycles de réserve et la "Skybox" elle-même.**
- 8. La zone pour les deuxièmes motocycles doit offrir suffisamment de place pour 40 motocycles.**
- 9. La "Skybox" doit offrir 40 emplacements pour les coureurs, les personnes autorisées de leur équipe, leur équipement et un motocycle par coureur.**
- 10. Une horloge visible de tous et indiquant l'heure officielle, comme indiquée par le Chef Chronométrateur, sera placée à la porte d'entrée du complexe "Skybox".**
- 11. Il est interdit de fumer dans le complexe "Skybox". Des panneaux "interdiction de fumer" doivent être placés à l'entrée du complexe.**
- 12. L'organisateur doit pourvoir des extincteurs dans le complexe "Skybox", facilement accessibles pour utilisation en cas d'urgence.**



13. ***Il faut prévoir deux urinoirs à 4 places chacun dans le complexe “Skybox”.***
14. ***Quand il y a une manche du Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin prévue durant la même manifestation, il doit y avoir un minimum de 4 toilettes pour les femmes.***
15. ***Le complexe “Skybox” doit être opérationnel à l’heure prévue par le Promoteur du Championnat FIM.***
16. ***Il est recommandé que toutes les personnes dans le complexe “Skybox” soient vêtues correctement. Le port de vêtements d’équipe pour une image professionnelle est encouragé. Veuillez également vous référer au Règlement du Championnat du Monde FIM de Motocross MXGP.***
17. ***Les enfants ne sont pas admis au rez de la Skybox, qui n’est réservé qu’aux chefs d’équipes, mécaniciens, signaleurs, assistants techniques, coureurs et officiels.***
18. ***Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s’appliquent également et doivent être respectées.***

47.4.5 Zone d'Attente pour le Motocross Junior

- 1. L'organisateur doit prévoir une zone d'attente entre le fond publicitaire de l'aire de la grille de départ et l'obstacle derrière la grille de départ.**
- 2. La distance entre la barrière arrière derrière la grille de départ et le fond publicitaire derrière le départ doit être suffisamment large pour laisser les coureurs procéder à leur position de départ.**
- 3. La zone d'attente doit être située sur une surface horizontale, dure et être accessible. Elle doit disposer d'un système de drainage adéquat.**
- 4. La zone d'attente doit être clôturée selon une norme élevée, avec une hauteur minimale approximative de 2 m. Elle doit fournir une sécurité adéquate aux personnes qui doivent être dans les limites de cette zone. L'entrée à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée.**
- 5. Afin de permettre aux coureurs d'entrer et de quitter facilement la zone d'attente, celle-ci doit être dotée d'une porte d'entrée.**
- 6. Il doit y avoir suffisamment d'espace à l'entrée de la zone d'attente pour permettre aux commissaires techniques de procéder aux vérifications lorsque les coureurs entrent dans la zone avec leur équipement et motorcycle.**
- 7. La zone d'attente doit offrir 40 emplacements pour les coureurs, les personnes autorisées de leur équipe, leur équipement et un motorcycle par coureur.**
- 8. La zone d'attente doit pourvoir une aire pour les coureurs de réserve. Il est recommandé que les deux aires soient séparées par une barrière basse.**
- 9. Cette aire doit offrir 2 emplacements pour les coureurs de réserve, les personnes autorisées de leur équipe, leur équipement et un motorcycle par coureur.**
- 10. Une horloge visible de tous et indiquant l'heure officielle, comme indiquée par le Chef Chronométrateur, sera placée à la porte d'entrée de la zone d'attente.**
- 11. Il est interdit de fumer dans la zone d'attente. Des panneaux "interdiction de fumer" doivent être placés à l'entrée de la zone d'attente.**



12. ***L'organisateur doit pourvoir des extincteurs dans la zone d'attente, facilement accessibles pour utilisation en cas d'urgence.***
13. ***Il faut prévoir deux toilettes et deux urinoirs à 4 places chacun dans la zone d'attente.***
14. ***La zone d'attente doit être opérationnelle à l'heure prévue pour le contrôle du circuit.***
15. ***Il est recommandé que toutes les personnes dans cette zone soient vêtues correctement. Le port de vêtements d'équipe pour une image professionnelle est encouragé. Veuillez également vous référer au Règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross Juniors.***

47.4.6 Zone d'Attente pour Sidecars

- 1. L'organisateur doit prévoir une zone d'attente dont la superficie devrait être de 400 m² au minimum.**
- 2. La zone d'attente doit être située derrière la grille de départ, sur une surface horizontale, dure et être accessible. Il doit disposer d'un système de drainage adéquat.**
- 3. La zone d'attente doit être clôturée selon une norme élevée, avec une hauteur minimale approximative de 2 m. Elle doit fournir une sécurité adéquate aux personnes qui doivent être dans les limites de cette zone. L'entrée à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée.**
- 4. La zone d'attente doit avoir 2 barrières de sécurité pour permettre aux coureurs d'entrer et de quitter facilement la zone :**
 - a) Une entrée venant du parc des coureurs et donnant accès à la zone d'attente;**
 - b) Une entrée venant de la zone d'attente et donnant accès à l'aire de la grille de départ.**
- 5. Il doit y avoir suffisamment d'espace à l'entrée de la zone d'attente pour permettre aux commissaires techniques de procéder aux vérifications lorsque les coureurs, les passagers entrent dans la zone avec leur équipement et sidecar.**
- 6. L'intérieur de la zone d'attente doit être divisé en une aire d'attente et une aire de réserves. Il est recommandé que les deux aires soient séparées par une barrière basse.**
- 7. Aire d'attente :**
 - a) L'aire d'attente doit offrir 30 emplacements séparés pour les coureurs et passagers, les personnes autorisées de leur équipe, leur équipement et un sidecar par coureur.**
 - b) Les emplacements doivent être numérotés de 1 à 30.**

8. **Aire des réserves :**

- a) **L'aire des réserves doit offrir 2 emplacements séparés pour les coureurs et passagers de réserve, les personnes autorisées de leur équipe, leur équipement et un sidecar par coureur.**
 - b) **Les emplacements des réserves doivent être indiqués par R1 et R2 ou 31 et 32.**
9. **Une horloge visible de tous et indiquant l'heure officielle, comme indiquée par le Chef Chronométrateur, sera placée à l'entrée de la zone d'attente.**
10. **Il est interdit de fumer dans la zone d'attente. Des panneaux "interdiction de fumer" doivent être placés à l'entrée de la zone d'attente, ainsi que dans cette zone.**
11. **L'organisateur doit pourvoir des extincteurs dans la zone d'attente, facilement accessibles pour utilisation en cas d'urgence.**
12. **Il faut prévoir deux toilettes et deux urinoirs à 4 places chacun dans la zone d'attente.**
13. **La zone d'attente doit être opérationnelle à l'heure prévue pour le contrôle du circuit.**
14. **Il est recommandé que toutes les personnes dans la zone d'attente soient vêtues correctement. Le port de vêtements d'équipe pour une image professionnelle est encouragé. Veuillez également vous référer au Règlement du Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars.**

47.4.7 Grille de départ

1. *La grille de départ doit être un dispositif transversal, se repliant ou s'abaissant lors de son utilisation. Ce système doit être de construction solide et rigide. Son fonctionnement doit s'opérer manuellement ou à distance.*
2. *La grille de départ doit être de type individuel, se repliant ou s'abaissant et construite de telle manière à ce que la roue avant se bloque, au cas où le coureur démarre avant que la grille ne soit relâchée. De plus, il doit y avoir un point de blocage pour éviter que la grille puisse être levée à plus de 80° de la ligne horizontale (sol).*
3. *L'opérateur de la grille de départ et le mécanisme doivent être totalement hors de vue des coureurs afin qu'aucun avantage ne soit injustement gagné par un coureur sur un autre.*
4. *La hauteur de la grille de départ sera de 50 cm au moins et de 52 cm au maximum. La largeur du béton utilisé pour la construction de la grille de départ est limitée à 60 cm.*
5. *La publicité est autorisée sur la grille de départ pour autant que celle-ci ne provoque pas une défaillance du mécanisme qui doit remplir les exigences reprises ici, ou qu'elle n'influence pas le départ du coureur par une traction réduite, etc.*
6. *Si la grille de départ est couverte de publicité, celle-ci doit être roulée autour de chaque grille (face coureur) et être attachée d'une façon professionnelle et sans danger sur toutes les grilles.*

En outre de 47.4.7 :

- | | |
|--------------------|--|
| 47.4.7.MXGP | Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2 |
| 47.4.7.WMX | Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin |
| 47.4.7.JMX | Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior |
| 47.4.7.MXN | FIM Motocross of Nations |

7. *Largeur de la grille de départ : min. 40 m.*
8. *La publicité est autorisée sur la grille de départ, au gré du Promoteur du Championnat FIM.*
9. *Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.*



47.4.7.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

7. ***Largeur de la grille de départ : min. 30 m.***
8. ***La publicité est autorisée sur la grille de départ, au gré de l'organisateur.***

47.4.8 Aire de la grille de départ

1. *L'aire de la grille de départ doit être située sur une surface horizontale, facilement accessible. Elle doit disposer d'un système de drainage adéquat.*
2. *La zone devant et derrière la grille de départ doit être préparée d'une telle façon qu'elle offre des conditions égales à chaque participant placé sur la même ligne. Aucun sillon devant la grille de départ n'est autorisé.*
3. *La zone derrière la grille de départ est restreinte et les seules personnes admises dans cette zone sont les coureurs, le personnel des équipes, les officiels indispensables et/ou personnel du Promoteur du Championnat FIM, les photographes et cameramen TV.*
4. *La zone devant la grille de départ est restreinte aux officiels indispensables et/ou personnel du Promoteur du Championnat FIM, les photographes et cameramen TV.*

En outre de 47.4.8 :

47.4.8.MXGP	Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2
47.4.8.WMX	Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin
47.4.8.JMX	Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior
47.4.8.MXN	FIM Motocross of Nations

5. *L'aire de la grille de départ doit être située devant la "Skybox"/zone d'attente.*
6. *La grille de départ doit prévoir 40 positions individuelles sur une rangée (1 m pour chaque motorcycle). Une deuxième ligne n'est pas autorisée sauf pour le FIM Motocross of Nations si le nombre d'équipes présentes est au-delà de 40.*
7. *L'aire des positions des coureurs doit être aplatie. Des plateformes de départ individuelles avec mailles (une par coureur et pour chaque position) peuvent être utilisées.*
8. *Chaque fois que des plateformes de départ individuelles en maillage sont utilisées, elles doivent répondre aux normes du Promoteur du Championnat FIM et être installées selon ses indications.*
9. *Un barrière arrière doit être installée afin d'empêcher les coureurs de reculer avec leurs motorcycles.*

10. **La distance entre la grille de départ (abaissée) et la barrière arrière doit être de 2,5 m.**
11. **La distance entre la barrière arrière et la Skybox/le fond publicitaire doit répondre aux normes du Promoteur du Championnat FIM.**
12. **Avant le départ de chaque course, l'organisateur doit nettoyer les plateformes de départ en maillage ou aplatir l'aire entre la grille de départ et la barrière arrière (dans le cas où les plateformes de départ en maillage ne sont pas utilisées).**
13. **L'organisateur doit également entretenir la grille de départ et son mécanisme pendant toute la durée de la manifestation.**
14. **Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.**

47.4.8.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

5. **L'aire de la grille de départ doit être située près de la zone d'attente.**
6. **La grille de départ doit avoir 30 positions individuelles réparties sur deux rangées (15 positions par rangée/2 m pour chaque sidecar).**
7. **Les portes individuelles de la grille de départ doivent être marquées par paire (2 m pour chaque sidecar) au moyen d'une couleur différente pour indiquer la position de départ de chaque sidecar.**
8. **Une barrière arrière doit être installée derrière chaque rangée des positions de départ des coureurs afin de les empêcher de reculer avec leurs motocycles.**
9. **La distance entre la grille de départ (abaissée) et la première barrière arrière doit être de 3 m; 3 m de plus sont exigés entre l'obstacle arrière derrière la première rangée et celle de la deuxième rangée.**
10. **Les deux barrières arrières doivent être marquées par paire (2 m pour chaque sidecar) de la même couleur pour indiquer la position de départ de chaque sidecar sur la deuxième rangée.**
11. **La distance entre la deuxième barrière arrière et le fond publicitaire ou la clôture de la zone d'attente doit être suffisamment large pour laisser les coureurs procéder à leur position de départ.**



12. ***L'aire des positions de départ des coureurs doit être aplatie. La deuxième rangée doit être à la même hauteur que la barrière arrière derrière la première rangée.***
13. ***Avant le départ de chaque course, l'organisateur doit aplatir l'aire entre la grille de départ et le fond publicitaire/la clôture de la zone d'attente.***
14. ***L'organisateur doit également entretenir la grille de départ et son mécanisme pendant toute la durée de la manifestation.***



47.4.9 Ligne droite du départ

1. **Longueur recommandée de la ligne droite de départ: 80 m à 120 m (*)**
(*) Distance entre la grille de départ et l'endroit où l'intérieur de la ligne droite amorce le premier virage.
2. **Il ne doit pas y avoir de saut dans la ligne droite du départ.**



47.4.10 Sauts

1. ***Le tracé des sauts sera conçu et exécuté en fonction de la sécurité des coureurs en premier lieu (toutes les classes).***
2. ***Une attention toute particulière doit être apportée aux angles de la piste à l'appel et à la réception du saut.***
3. ***Une “touche finale” peut être apportée aux sauts avec l'aide d'un coureur compétent présent.***
4. ***Chaque saut doit avoir un numéro d'emplacement qui doit être indiqué sur le plan du circuit.***
5. ***Il ne doit pas y avoir de saut dans la ligne droite du départ.***

47.4.11 “Washboards / Whoops / Rolling Waves”

1. ***Des sections de “washboards” et de “whoops” ne sont pas autorisées.***
2. ***Des sections de “rolling waves” peuvent être incorporées dans une piste.***
3. ***Distance entre le point le plus élevé de chaque “rolling wave”: 8 à 10 m***
4. ***Hauteur de chaque “rolling wave”: max. 80 cm***
5. ***Les “rolling waves” sur une portion de piste descendante sont interdites.***
6. ***Les “rolling waves” ne peuvent pas être de forme pointue.***
7. ***Une touche finale peut être apportée aux “rolling waves” avec l’aide d’un coureur compétent présent.***
8. ***Chaque section de “rolling waves” doit être indiquée sur le plan du circuit.***

47.4.12 Pistes Parallèles Contiguës

1. **Les pistes parallèles contiguës devraient avoir une distance suffisante entre elles selon le tracé de la piste en question.**
2. **Selon la distance entre les pistes parallèles contiguës, elles doivent être séparées et/ou protégées par un ou une combinaison des éléments suivants :**
 - a) **Talus de terre d'une hauteur maximale de 50 cm;**
 - b) **Fossé de terre de minimum 50 cm de profondeur avec un angle de maximum 45°;**
 - c) **Clôtures en métal/bois/plastique;**
 - d) **Bottes de paille/Blocs de mousse ou caoutchouc/Matériau absorbant les chocs;**
 - e) **Matériel publicitaire flexible et/ou facilement cassable.**
3. **Il ne doit pas y avoir de spectateurs dans les zones entre les pistes parallèles contiguës.**
4. **Une attention particulière doit être accordée aux zones parallèles contiguës afin qu'aucun avantage ne soit injustement acquis par un coureur coupant ces pistes.**

En outre de 47.4.12 :

- 47.4.12.MXGP** Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2
47.4.12.WMX Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin
47.4.12.JMX Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior
47.4.12.MXN FIM Motocross of Nations

5. **Les exigences/la mise en place, la séparation et protection des pistes parallèles contiguës seront définies sur site, conjointement par le Directeur de l'Epreuve FIM et le Directeur de Course, ensemble avec le Promoteur du Championnat FIM selon le tracé de la piste en question.**
6. **Les dispositions du Manuel des Organisateurs du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.**



47.4.12.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

5. ***Les exigences/la mise en place, la séparation et protection des pistes parallèles contiguës seront définies sur site, conjointement par le Directeur de l'Epreuve FIM et le Directeur de Course selon le tracé de la piste en question.***

47.4.13 Pistes Contiguës pouvant être Sécantes

1. *Les pistes contiguës pouvant être sécantes devraient avoir entre elles une distance suffisante selon le tracé de la piste.*
2. *Selon la distance entre les pistes contiguës pouvant être sécantes, elles doivent être séparées et/ou protégées par un ou une combinaison des éléments suivants :*
 - a) *Talus de terre;*
 - b) *Clôtures en métal/bois/plastique;*
 - c) *Bottes de paille/Blocs de mousse ou caoutchouc/Matériau absorbant les chocs;*
 - d) *Matériel publicitaire flexible et/ou facilement cassable.*
3. *Il ne doit pas y avoir de spectateurs dans les zones entre les pistes contiguës pouvant être sécantes.*

En outre de 47.4.13 :

- 47.4.13.MXGP** *Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2*
47.4.13.WMX *Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin*
47.4.13.JMX *Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior*
47.4.13.MXN *FIM Motocross of Nations*
-

4. *Les exigences/la mise en place, la séparation et protection des pistes contiguës pouvant être sécantes seront définies sur site, conjointement par le Directeur de l'Epreuve FIM et le Directeur de Course, ensemble avec le Promoteur du Championnat FIM selon le tracé de la piste en question.*
5. *Les dispositions du Manuel des Organisateurs du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.*

47.4.13.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

4. *Les exigences/la mise en place, la séparation et protection des pistes contiguës pouvant être sécantes seront définies sur site, conjointement par le Directeur de l'Epreuve FIM et le Directeur de Course selon le tracé de la piste en question.*

47.4.13 Tunnels

1. *La piste doit avoir un ou plusieurs tunnels pour évacuer un coureur blessé depuis l'intérieur de la piste pour éviter de devoir traverser la piste pendant la course.*
2. *Ce tunnel doit être facilement accessible et suffisamment large pour passer avec un véhicule médical et évacuer un coureur blessé.*
3. *Ce tunnel ne peut pas être utilisé par les spectateurs.*
4. *Le tunnel doit être situé sur une surface dure et disposer d'un système de drainage adéquat.*
5. *Les points d'accès des tunnels doivent être protégés par une des deux infrastructures mentionnées ci-dessous.*
6. *Option 1 :*
Une protection de 1 m de haut doit être installée du début de l'appel du saut, jusqu'au niveau du tunnel. Dans ce cas, il doit y avoir une distance couverte de 3 m entre chaque point d'accès du tunnel (entrée/sortie) et la piste. Des clôtures pour spectateurs doivent être utilisées pour créer une zone interdite au public entre la piste et les points d'accès du tunnel.
7. *Option 2 :*
Une protection de 2 m de haut doit être installée du début de l'appel jusqu'à la fin du passage du tunnel (entrée/sortie), protégeant ainsi les spectateurs. Dans ce cas, il faut utiliser une clôture pour spectateurs afin de créer un couloir de 3 m vers chaque point d'accès du tunnel. Des clôtures spectateurs doivent être utilisées pour créer une zone interdite au public entre la piste et l'entrée de ce couloir.

47.4.14 Commissaires de Piste / Personnel et Postes

- 1. Un nombre suffisant de postes de commissaires de piste doit être prévu tout le long du parcours de façon à donner aux coureurs, au moyen des drapeaux, toute indication nécessaire pendant la course.**
- 2. Il est recommandé d'avoir un groupe de commissaires de piste en réserve afin qu'ils puissent alterner à intervalles réguliers avec ceux qui sont sur la piste.**
- 3. Les postes de commissaire de piste doivent être bien situés, de préférence sur un terrain plat ou un support, offrant la plus grande sécurité avec la possibilité de se déplacer en cas de danger.**
- 4. Les postes de commissaire de piste doivent également permettre au commissaire d'accomplir sa tâche de manière commode et confortable.**
- 5. Chaque poste doit être numéroté en fonction de la position ou de la zone des commissaires de piste (Ex. : obstacles individuels = position de commissaire de piste : 1, 2, 3, etc. ou une section combinée d'obstacles = zone de commissaires de piste : 2.a, 2.b, 2.c, etc.).**
- 6. Les postes/zones des commissaires de piste et leur fonctionnement seront déterminés conjointement par le Directeur de l'Epreuve FIM (ou des officiels nommés par lui); en coopération avec le Chef de Commissaires de Piste FIM, le Directeur de Course et le Chef des Commissaires de Piste, selon les spécifications de la piste.**
- 7. Si une structure est prévue pour que le commissaire de piste s'y tienne, des dispositions doivent être prises pour que le commissaire puisse quitter la structure rapidement.**
- 8. Le poste de commissaire de piste devrait pourvoir une position de "stand-by" et une position de "signalisation".**
- 9. La "position de stand-by" doit être légèrement éloignée de la piste tout en s'assurant que le commissaire de piste ait une vue d'ensemble latérale à 180° de la section du parcours qu'il/elle couvre.**
- 10. La "position de "signalisation" devrait être plus proche de la piste de manière à garantir que les signaux donnés soient clairement visibles par les concurrents sur la piste.**



11. ***Le numéro du poste de commissaire de piste doit être indiqué à chaque emplacement de poste.***
12. ***Chaque poste de commissaire de piste doit être indiqué sur le plan du circuit.***

47.4.15 Protection des obstacles

1. *Des bottes de paille et/ou des blocs de mousse/ caoutchouc dans un emballage en plastique, ou autre matériau absorbant les chocs pour protéger les coureurs contre les dangers doivent être placés pour couvrir suffisamment tous les obstacles pouvant constituer un risque potentiel, tels que piquets, ponts, publicité, podiums, murs, postes de caméras, etc.*

En outre de 47.4.15 :

47.4.15.MXGP *Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2*

47.4.15.WMX *Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin*

47.4.15.JMX *Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior*

47.4.15.MXN *FIM Motocross of Nations*

2. *Les exigences/la mise en place de la protection des obstacles seront définies sur site, conjointement par le Directeur de l'Epreuve FIM et le Directeur de Course, ensemble avec le Promoteur du Championnat FIM, selon le tracé de la piste en question.*
3. *Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.*

47.4.15.SIDE *Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars*

2. *Les exigences/la mise en place de la protection des obstacles seront définies sur site, conjointement par le Directeur de l'Epreuve FIM et le Directeur de Course, selon le tracé de la piste en question.*

47.4.16 Pit-Lane

- 1. L'organisateur doit prévoir une zone pour les réparations et la signalisation pendant les essais officiels et les courses : la "Pit Lane".**
- 2. La "Pit Lane" devrait être située au bord de la piste, sur une surface horizontale, dure et être accessible. Elle doit disposer d'un système de drainage adéquat.**
- 3. La "Pit Lane" doit être visible pour les coureurs.**
- 4. La "Pit Lane" doit être clôturée selon des normes élevées, avec une hauteur minimale de 2 m. Elle doit offrir une protection adéquate aux personnes qui doivent être dans les limites de la "Pit Lane". L'accès à la "Pit Lane" avec des laissez-passer doit être strictement contrôlé.**
- 5. Les enfants ne sont pas admis à la "Pit Lane", qui n'est réservé qu'aux chefs d'équipes, mécaniciens, signaleurs, assistants techniques, coureurs, officiels, les cameramen TV et photographes.**
- 6. Afin de permettre aux coureurs d'entrer et de quitter facilement la "Pit Lane", celle-ci doit être dotée d'une porte d'entrée depuis le paddock.**
- 7. La "Pit Lane" doit avoir un couloir permettant un passage ininterrompu sur toute la longueur. Ce couloir doit être marqué par des lignes blanches durant toute la manifestation et rester libre, sans motocycles garés, équipements et personnes. Le passage ininterrompu dans le couloir doit être contrôlé par un minimum de 2 commissaires munis d'un sifflet.**
- 8. On ne devra pas rouler à une vitesse excessive ou dépasser dans la "Pit Lane". Les coureurs doivent rouler d'une façon disciplinée dans cette zone.**
- 9. La "Pit Lane" doit comprendre une entrée et une sortie séparée vers la piste afin de permettre aux coureurs d'entrer et de quitter facilement la zone. A tout instant, l'entrée/la sortie de/vers la piste doivent être gardées libres. L'entrée de la piste à la "Pit Lane" et la sortie de la "Pit Lane" vers la piste doivent être contrôlées par un commissaire.**
- 10. Des moniteurs affichant les résultats des essais et courses sont obligatoires dans la "Pit Lane". Les moniteurs doivent être installés de manière à être protégés des intempéries et de la lumière excessive et offrir une vue dégagée en toutes circonstances.**

11. ***Il est interdit de fumer dans la “Pit Lane”. Des panneaux “interdiction de fumer” doivent être placés à l’entrée de la “Pit Lane”.***
12. ***L’organisateur doit pourvoir des extincteurs dans la “Pit Lane”, facilement accessibles pour utilisation en cas d’urgence.***
13. ***La “Pit Lane” doit être pleinement opérationnelle à l’heure fixée pour le contrôle du circuit.***
14. ***Il est recommandé que toutes les personnes dans la “Pit Lane” soient vêtues correctement. Le port de vêtements d’équipe pour une image professionnelle est encouragé. Veuillez également vous référer aux Règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross en vigueur.***
15. ***Les chiens sont interdits dans la “Pit Lane”.***

En outre de 47.4.16 :

47.4.16.MXGP Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2
47.4.16.WMX Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin
47.4.16.JMX Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior
47.4.16.MXN FIM Motocross of Nations

16. ***L’organisateur doit prévoir au minimum 2 toilettes dans la “Pit Lane”.***
17. ***Le Promoteur du Championnat FIM installera les moniteurs dans la “Pit Lane”. Il est recommandé que 50 (40) coureurs soient affichés ensemble sur les écrans.***
18. ***Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s’appliquent également et doivent être respectées.***

47.4.16.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

16. ***La disposition recommandée de la “Pit Lane” est une forme droite le long de la ligne droite du départ avec les dimensions ci-dessous.***
17. ***Toutefois, en fonction des spécifications de la piste en question, la disposition de la “Pit Lane” peut être différente mais toujours conforme aux conditions générales mentionnées ci-dessus.***

18. **Dimensions de la “Pit Lane” :** **Lo. Min. : 60 m La. Min. : 8 m**
19. **La “Pit Lane” doit être divisée dans une zone de signalisation, un couloir et une zone de réparation.**
20. **Dimensions de la/du :**
 - a) **zone de réparation de la “Pit Lane”**
Lo. Min.: 60 m La. Min.: 3 m
 - b) **couloir de la “Pit Lane”**
Lo. Min.: 60 m La. Min.: 3 m
 - c) **zone de signalisation de la “Pit Lane”(*)**
Lo. Min.: 60 m La. Min.: 2 m

(*) La zone de signalisation doit être située le long de la piste.
21. **L'organisateur doit prévoir deux toilettes dans la zone de réparation de la “Pit Lane”.**
22. **L'organisateur doit installer 4 moniteurs dans la “Pit Lane”. Il est recommandé que 30 équipages soient affichés ensemble sur les écrans.**

47.4.17 Aire de la Ligne d'Arrivée

1. *Afin d'éviter que les équipes, la presse, les spectateurs, etc. n'envahissent la piste à la fin de la course, l'aire de la ligne d'arrivée doit être clôturée selon des normes élevées, avec une hauteur minimale de 2 m.*
2. *La localisation de la ligne d'arrivée, spécifié par le Chef Chronométrateur, doit être clairement indiqué par un poteau/panneau à damiers placé de chaque côté de la piste.*
3. *Une horloge électrique, indiquant le temps restant des essais/de la course et clairement visible par les coureurs, doit être installée à la ligne d'arrivée.*
4. *À côté de la ligne d'arrivée, il doit y avoir une zone/plate-forme suffisamment grande pour accueillir 4 officiels.*
5. *Une zone de sécurité pour les coureurs doit être installée sur la piste après la ligne d'arrivée. La fin de cette zone de sécurité doit être indiquée par un panneau "End Finish Zone". Une fois la ligne d'arrivée franchie, les coureurs doivent continuer à la vitesse de course jusqu'à ce qu'ils aient passé le panneau "End Finish Zone".*
6. *À la fin de toute séance d'essais et/ou de course, une équipe médicale doit être disponible près du panneau "End Finish Zone" pour fournir une assistance médicale aux coureurs qui en auraient besoin.*

En outre de 47.4.17 :

47.4.17.MXGP *Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2*

47.4.17.WMX *Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin*

47.4.17.JMX *Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior*

47.4.17.MXN *FIM Motocross of Nations*

7. *Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.*

47.4.18 Chronométrage et Pointage

- 1. Le service de chronométrage et pointage peut se situer dans un lieu permanent (bâtiment) ou temporaire (véhicule, porte à cabine). Les tentes ne sont pas autorisées.**
- 2. Le service de chronométrage et pointage doit être placé le long de la piste et offrir une vue directe et claire sur l'aire d'arrivée.**
- 3. Le service de chronométrage et pointage doit être situé sur une surface horizontale, dure et être accessible. Il doit disposer d'un système de drainage adéquat.**
- 4. Afin de permettre au service de chronométrage et pointage d'être opérationnel en toutes circonstances, il doit être équipé de/d'/du (critères minimaux) :**
 - Suffisamment de tables et de chaises;**
 - Chauffage ou air-conditionné;**
 - Un emplacement de travail avec ordinateur, imprimante et éventuellement une photocopieuse;**
 - L'équipement de chronométrage et pointage et système de sauvegarde;**
 - Petit matériel de bureau (stylos à bille, agrafeuses, papier, etc.);**
 - Suffisamment de lumières, de prises courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée de tout le matériel électrique en tout temps;**
 - Un téléphone et/ou une radio;**
 - Une sauvegarde appropriée;**
 - Une connection internet appropriée;**
 - Un moniteur affichant les résultats des essais et courses.**
- 5. Le service de chronométrage et pointage doit être géré par un Chef Chronométrateur, soutenu par un personnel suffisant pour garantir le fonctionnement efficace du service de chronométrage.**
- 6. Le Chef Chronométrateur et son personnel doivent parler couramment anglais, être familier avec la compétition, les règlements en vigueur de la FIM et l'équipement de chronométrage utilisé à la manifestation.**

7. ***Le service de chronométrage et pointage doit être opérationnel à partir d'une heure avant les essais officiels jusqu'à la clôture de la manifestation.***
8. ***Il ne devrait pas y avoir de haut-parleurs à proximité du service de chronométrage et de pointage.***
9. ***Le service de chronométrage et pointage doit être accessible à tout instant aux coureurs et représentants des équipes et de l'industrie qui désirent poser des questions.***

En outre de 47.4.18 :

47.4.18.MXGP Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2

47.4.18.WMX Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin

47.4.18.MXN FIM Motocross of Nations

10. ***Le service de chronométrage et pointage, l'équipement et le personnel seront prévus par le Promoteur du Championnat FIM.***
11. ***L'aire du service de chronométrage et pointage doit être clôturée selon des normes élevées, avec une hauteur minimale de 2 m et avec une porte de sécurité (entrée/sortie). Elle doit offrir une protection adéquate aux personnes qui doivent être dans les limites de cette zone. L'accès à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlé.***
12. ***Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.***

47.4.18.JMX Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior

10. ***Le service de chronométrage et pointage, l'équipement et le personnel seront prévus par l'organisateur/la FMNR.***
11. ***L'aire du service de chronométrage et pointage devrait être clôturée selon des normes élevées, avec une hauteur minimale de 2 m et avec une porte de sécurité (entrée/sortie). Elle doit offrir une protection adéquate aux personnes qui doivent être dans les limites de cette zone. L'accès à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlé.***
12. ***Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.***



47.4.18.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

10. ***Le service de chronométrage et pointage, l'équipement et le personnel seront prévus par l'organisateur/la FMNR.***
11. ***Il est recommandé que l'aire du service de chronométrage et pointage soit clôturée selon des normes élevées, avec une hauteur minimale de 2 m et avec une porte de sécurité (entrée/sortie). Elle doit offrir une protection adéquate aux personnes qui doivent être dans les limites de cette zone. L'accès à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlé.***

47.4.19 Complexe TV / Bureau TV

47.4.19.MXGP *Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2*

47.4.19.WMX *Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin*

47.4.19.MXN *FIM Motocross of Nations*

1. *L'organisateur doit mettre à disposition un complexe pour le service et l'équipement du Promoteur du Championnat FIM.*
2. *Le complexe TV du Promoteur du Championnat FIM doit être située derrière le service de chronométrage et pointage. Une consultation préalable avec le Promoteur du Championnat FIM est nécessaire.*
3. *Le complexe TV du Promoteur du Championnat FIM doit être située sur une surface horizontale, dure et être accessible. Il doit disposer d'un système de drainage adéquat.*
4. *Le complexe TV du Promoteur du Championnat FIM doit être clôturé selon des normes élevées, avec une hauteur minimale de 2 m et avec une porte de sécurité (entrée/sortie). Il doit offrir une protection adéquate aux personnes qui doivent être dans les limites de cette zone. L'accès à ce complexe avec des laissez-passer doit être strictement contrôlé.*
5. *Les câbles de télévision doivent toujours être protégés et ne doivent présenter aucun danger pour les participants à la manifestation.*
6. *Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.*

47.4.19.JMX *Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior*

7. *Le Bureau TV du Promoteur du Championnat FIM peut se situer dans un lieu permanent (bâtiment) ou temporaire (véhicule, porte à cabine).*
8. *Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.*

47.4.19.SIDE *Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars*

7. *Les dispositions du Manuel du Partenaire Médias du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.*



47.4.20 Podium pour MXGP

47.4.20.MXGP Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2

47.4.20.WMX Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin

47.4.20.MXN FIM Motocross of Nations

1. *Le Promoteur du Championnat FIM fournira le podium faisant partie intégrée à la “Skybox”.*
2. *L'organisateur doit préparer une zone de pré-podium derrière la “Skybox” selon les indications du Promoteur du Championnat FIM.*
3. *Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.*

47.4.21 Podium pour le Motocross Junior et Sidecar

47.4.21.JMX Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior

47.4.21.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

1. **L'organisateur doit préparer une zone de podium pour la cérémonie de remise des prix.**
2. **La zone du podium doit être située sur une surface horizontale, dure et être facilement accessible. Elle doit disposer d'un système de drainage adéquat.**
3. **La zone du podium doit être clôturée avec une porte de sécurité (entrée/sortie), assez large pour qu'un motorcycle puisse entrer et quitter la zone facilement. Elle doit offrir une protection adéquate aux personnes qui doivent être dans les limites de la zone du podium. L'accès à la zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlé.**
4. **La zone du podium est une zone restreinte et doit disposer d'un service de sécurité adéquat afin de limiter l'accès aux personnes correctement accréditées. Les coureurs et officiels indispensables, les photographes et cameramen TV sont les seules personnes admises dans cette zone.**

En outre de 47.4.21 :

47.4.21.JMX Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior

5. **Le Podium doit être surélevé. Devant le podium il y aura un parc fermé pour les motorcycles des coureurs du top trois au classement général de la manifestation.**
6. **L'organisateur doit préparer une zone de pré-podium derrière ou à côté la "Skybox" selon les indications du Promoteur du Championnat FIM.**
7. **Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.**

47.4.21.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

5. **Dimensions de la zone du podium : Lo. Min. : 16 m La. Min. : 20 m**

6. *La zone du podium devrait être divisée en trois parties; une partie podium, un parc fermé (éventuellement) et une partie réservée aux photographes.*
7. *Le podium doit être surélevé, devant lequel se trouvera en contre-bas le parc fermé (si inclus dans la zone du podium) et ensuite la partie réservée aux photographes.*
8. *Les trois marches du podium (positions 1, 2 et 3) doivent être assez grandes pour accueillir l'équipage; c'est-à-dire le coureur et le passager.*
9. *Eventuellement, l'organisateur peut installer un parc fermé pour les sidecars des équipages du top trois au classement général de la manifestation devant le podium.*
10. *Une barrière basse doit séparer l'aire des photographes du parc fermé (si installé devant le podium) ou du podium lui-même.*
11. *L'organisateur doit préparer et installer une toile de fond derrière le podium. En haut de la toile de fond devraient apparaître les logos de la FIM, de la FMNR, de l'organisateur (club et/ou promoteur) et sponsors de la manifestation.*
12. *Dimensions du/de :*
 - a) *podium* *Lo. Min. : 8 m La. Min. : 4 m.*
 - b) *parc fermé (*)* *Lo. Min. : 16 m La. Min. : 6 m.*
() Si le parc fermé est installé devant le podium*
 - c) *l'aire pour les photographes* *Lo. Min. : 16 m La. Min. : 4 m.*
 - d) *l'aire du pré-podium* *Lo. Min. : 6 m (*) La. Min. : 3 m.*
() Si l'aire du pré-podium est installée derrière la toile de fond du podium*
 - e) *la toile de fond du podium* *Assez grande pour couvrir la base du podium et assez haute pour couvrir les trois équipages debout sur les marches du podium.*



13. ***Derrière la toile de fond du podium ou à côté du podium, il doit y avoir une aire du pré-podium afin de permettre aux coureurs et passagers de se rafraîchir avant la cérémonie de remise des prix.***
14. ***L'aire du pré-podium doit être équipée de/d'/du (critères minimaux) :***
 - ***Une tente;***
 - ***Dimensions de la tente : Lo. Min. : 6 m La. Min. : 3 m;***
 - ***Suffisamment de tables (pour mettre/voir ci-dessous);***
 - ***6 cuvettes d'eau et 6 serviettes;***
 - ***Une quantité appropriée de petites bouteilles d'eau minérale naturelle, scellées individuellement.***

47.4.22 Parc Fermé

1. *L'organisateur doit prévoir un parc fermé dans lequel les motocycles des coureurs du top trois du classement général de la manifestation peuvent être gardés à la fin de la dernière course.*
2. *Le parc fermé doit être situé sur une surface dure et clôturée, et offrir suffisamment de place pour les motocycles en question.*
3. *Le parc fermé doit être clôturé avec une porte de sécurité (entrée/sortie), assez large pour qu'un motocycle puisse entrer et quitter le parc facilement. Il doit offrir une protection adéquate aux personnes qui doivent être dans les limites du parc fermé. L'accès au parc fermé avec des laissez-passer doit être strictement contrôlé.*
4. *La zone d'attente ou tout autre endroit peut être utilisé s'il est disponible après la dernière course, correctement clôturé et gardé par des commissaires techniques.*
5. *Il est interdit de fumer dans le parc fermé. Des panneaux "interdiction de fumer" doivent être placés à l'entrée du parc fermé.*
6. *Les motocycles doivent rester sous le contrôle des commissaires techniques pendant toute la période de garde à vue.*

En outre de 47.4.22 :

47.4.22.MXGP Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2

47.4.22.WMX Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin

47.4.22.MXN FIM Motocross of Nations

7. *Le parc fermé peut également se situer derrière la "Skybox" à côté de l'aire du pré-podium.*
8. *Les dispositions du Manuel des Organisateurs du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.*



47.4.22.JMX Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior

7. *Le parc fermé peut également se situer à côté de l'aire du podium.*
8. *Les dispositions du Manuel des Organisateurs du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.*

47.4.22.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

7. *Si le parc fermé n'est pas situé dans la zone du podium, l'organisateur doit prévoir un parc fermé séparé.*

47.5 PISTE / PRÉPARATION ET ENTRETIEN

47.5.1 Types d'Équipements et Personnel

1. *L'organisateur doit prévoir suffisamment de machines pour la préparation et l'entretien de la piste les jours précédents et pendant la manifestation.*

2. *Ci-après, une liste de machines recommandées (cette liste n'est pas exhaustive).*

3. **Bulldozer :**

Les bulldozers sont utilisés pour déplacer du sol en vrac et former des sauts, des "rolling waves", des talus, etc. sur la piste. Il est important qu'ils aient de larges chenilles en acier (BPS/Basse Pression sur le Sol) ainsi qu'une lame à six dents. Un bon type de bulldozer est de type D4 ou D5.

4. **Pelleteuse :**

Les pelleteuses sont utilisées pour compacter le sol, façonner les obstacles, éliminer les bosses accidentées, réparer la piste, déplacer du sable, charger de la terre dans des camions à benne basculante ou des remorques. La largeur de la chenille devrait être d'au moins 70 cm. Cette machine peut également être utilisée pour un travail final et minutieux sur la piste. Des godets de façonnement ou de chargement peuvent également être utilisés sur ces machines pour le travail minutieux.

5. **Chargeuse à chenilles/multi-terrains :**

Les chargeuses compactes sur chenilles/multi-terrain sont utilisées lors de la construction de la piste. Elles font le travail final et minutieux sur la piste après le bulldozer. Elles sont également utilisées pour réparer la piste pendant la manifestation. Ces machines doivent avoir des chenilles. Les machines de grande taille sont plus appropriées pour préparer la piste.

6. **Chargeuses sur pneus :**

Les chargeuses sur pneus sont utilisées pour déplacer du matériau autour de la piste; surtout sur les pistes sablonneuses. La taille idéale est de 15 tonnes ou plus avec 190 chevaux ou plus avec un godet squelette pour sable.

7. **Tracteurs et outils :**

Des tracteurs tirant des outils du monde agricole, tels que des défonceuses, des herse à disques et des herse rotatives, sont utilisés pour préparer le circuit.

8. *Durant les jours précédents et pendant la manifestation, l'organisateur doit disposer d'un nombre suffisant d'opérateurs expérimentés et qualifiés pour préparer la piste. Ces personnes doivent avoir une bonne compréhension des machines qu'elles utilisent et de la préparation et l'entretien de la piste.*

En outre de 47.5.1 :

47.5.1.MXGP	Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2
47.5.1.WMX	Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin
47.5.1.JMX	Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior
47.5.1.MXN	FIM Motocross of Nations

9. *Les opérateurs des machines doivent travailler sous la direction commune du Directeur de l'Epreuve FIM et du Directeur de Course qui consulteront le Promoteur du Championnat FIM.*
10. *Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.*

47.5.1.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

9. *Les opérateurs des machines doivent sous la direction commune du Directeur de l'Epreuve FIM et du Directeur de Course.*

47.5.2 Systèmes d'Arrosage et Personnel

- 1. Le système d'arrosage peut être permanent ou temporaire ou une combinaison des deux.**
- 2. Le système d'arrosage et les capacités en eau doivent être suffisants pour arroser uniformément le parcours durant 10 à 15 minutes à tout moment pendant l'événement.**
- 3. La piste doit être correctement arrosée, suffisamment à temps avant les essais officiels et tout au long de la manifestation pour assurer des conditions de course correctes et sûres et pour protéger les coureurs et le public de la poussière.**
- 4. Les systèmes suivants peuvent être utilisés (cette liste n'est pas exhaustive) :**
 - Tuyaux d'eau;**
 - Pompes à incendie;**
 - Arroseurs;**
 - Camion d'eau;**
 - Tracteurs tirant des réservoirs d'eau;**
 - Etc.**
- 5. Les systèmes d'arrosage (tuyaux, pompes à incendie, arroseurs) se trouvant dans la zone de sécurité, ne doivent pas contenir des parties saillantes.**
- 6. Durant les jours précédents et pendant la manifestation, l'organisateur doit disposer d'un nombre suffisant d'opérateurs expérimentés et qualifiés pour l'arrosage. Ces personnes doivent avoir une bonne compréhension des machines qu'elles utilisent et de l'arrosage de la piste.**

En outre de 47.5.2 :

- 47.5.2.MXGP Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2**
- 47.5.2.WMX Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin**
- 47.5.2.JMX Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior**
- 47.5.2.MXN FIM Motocross of Nations**

- 7. Les opérateurs de l'arrosage doivent travailler sous la direction commune du Directeur de l'Epreuve FIM du le Directeur de Course qui consulteront le Promoteur du Championnat FIM.**



8. ***Les dispositions du Manuel des Organisateurs du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.***

47.5.2.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

7. ***Les opérateurs de l'arrosage doivent travailler sous la direction commune du Directeur de l'Epreuve FIM et du Directeur de Course.***

47.5.3 Matériel / Equipement et Personnel pour Délimiter la Piste

1. **L'organisateur doit prévoir suffisamment de matériel, d'équipement et personnel pour la préparation et l'entretien de la piste durant les jours précédents et pendant la manifestation.**
2. **Le matériel suivant doit être disponible (cette liste n'est pas exhaustive) :**
 - **Un ATV ou d'autres véhicules avec remorque;**
 - **Du matériel pour délimiter la piste;**
 - **Des piquets en bois;**
 - **Des jalons;**
 - **Des attaches de câbles;**
 - **Des poteaux en bois;**
 - **Des marteaux;**
 - **Des pelles;**
 - **Des outils;**
 - **Des scies à chaînes;**
 - **Du matériau absorbant les chocs (Bottes de paille, blocs de mousse ou caoutchouc);**
 - **Etc.**

En outre de 47.5.3 :

- 47.5.3.MXGP Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2**
- 47.5.3.WMX Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin**
- 47.5.3.JMX Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior**
- 47.5.3.MXN FIM Motocross of Nations**

3. **Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.**

47.5.4 Préparation de la Piste

- 47.5.4.MXGP** Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2
 - 47.5.4.WMX** Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin
 - 47.5.4.JMX** Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior
 - 47.5.4.MXN** FIM Motocross of Nations
-

1. *Les dispositions du Manuel des Organisateurs du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent et doivent être respectées.*

47.5.4.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

1. *La préparation de la piste durant la période précédant la manifestation dépendra de la nature du terrain et des conditions météorologiques.*
2. *Cependant, certaines directives générales pourraient être prises en compte pour préparer la ligne droite du départ et la piste entière. Cette liste de directives n'est pas exhaustive.*
3. **Etape 1 :**
 - *Utiliser la défonceuse pour casser le sol et les pierres;*
 - *Profondeur du défoncement d'environ 25 à 30 cm;*
 - *Répéter cette action 3 à 5 fois sur toute la piste, y compris la ligne droite du départ.*
4. **Etape 2 :**
 - *Ajouter des copeaux de bois ou du sable à la surface;*
 - *Mélanger les copeaux de bois ou le sable avec le sol en utilisant le tracteur et les herse.*
5. **Etape 3 :**
 - *Ajouter de l'eau au sol et laisser sécher jusqu'à ce qu'on puisse conduire un tracteur sur la piste sans glisser ou rester coincé.*
6. **Etape 4 :**
 - *Défoncer le sol à nouveau;*
 - *Ajouter plus d'eau dans le sol;*
 - *Défoncer le sol à nouveau;*
 - *Ajouter plus d'eau dans le sol.*



7. ***Il se peut qu'il faille répéter ce processus 3 à 5 fois afin d'obtenir une bonne surface de sol humide. Le sol est bien préparé lorsque l'on est capable de prendre une poignée de terre et d'en faire une balle qui colle comme de la pâte à pain.***

47.6 MÉDIAS

47.6.1 Centre des Médias

- 1. L'organisateur doit prévoir un "Centre des Médias".**
- 2. Le Centre des Médias doit être opérationnel à partir de vendredi midi et rester ouvert pendant minimum 3 heures après la clôture de la manifestation.**
- 3. Le Centre des Médias doit être situé dans ou près du Paddock ou près de la piste.**
- 4. Le Centre des Médias doit être situé sur une surface horizontale, dure et être accessible. Il doit disposer d'un système de drainage adéquat.**
- 5. Le Centre des Médias doit disposer d'un service de sécurité adéquat afin de limiter l'accès aux personnes correctement accréditées.**
- 6. Le Centre des Médias doit pourvoir des conditions de travail correctes pour la presse et être en adéquation avec le nombre de journalistes attendus.**
- 7. Afin de permettre au Centre des Médias d'être opérationnel en toutes circonstances, il doit être équipé de/d'/du (critères minimaux) :**
 - Une salle de travail de suffisamment grande avec un sol en dur;**
 - Suffisamment de tables et de chaises;**
 - Chauffage ou air-conditionné;**
 - Un emplacement de travail pour le Chef du Service Presse avec un ordinateur et une imprimante;**
 - Petit matériel de bureau (stylos à bille, agrafeuses, papier, etc.);**
 - Une ou plusieurs photocopieuses puissantes avec trieuses et une quantité suffisante de papier;**
 - Un nombre suffisant de "casiers" pour distribuer les résultats, etc.;**
 - Suffisamment de lumières, de prises courant (pour connecter des ordinateurs, batteries ou autres équipements électriques) et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée de tout le matériel électrique en tout temps;**

- **Un téléphone et/ou une radio;**
 - **Une connexion internet appropriée à débit suffisant pour permettre une utilisation simultanée par les journalistes en tout temps;**
 - **Un écran affichant les résultats des essais et courses.**
8. **Il est recommandé de prévoir des boissons, des sandwiches, fruits et/ou snacks pour les journalistes le samedi et dimanche.**
 9. **Le Centre des Médias doit être géré par un Chef du Service de Presse, parlant couramment l'anglais, possédant les connaissances nécessaires des besoins de la presse.**
 10. **Le Chef du Service de Presse doit être assisté par un personnel suffisant pour garantir le fonctionnement efficace du Centre des Médias.**

En outre de 47.6.1 :

- 47.6.Y.MXGP** Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2
47.6.1.WMX Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin
47.6.1.JMX Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior
47.6.1.MXN FIM Motocross of Nations
-

11. **Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.**

47.6.1.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

11. **Les dispositions du Manuel du Partenaire Médias du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.**

47.7 PUBLIC / SPECTATEURS

47.7.1 Zones pour le public

- 1. Des zones pour le public doivent être créées autour de la piste.**
- 2. Il est recommandé de restreindre les zones réservées au public à l'extérieur de la piste et de garder l'intérieur du terrain sans spectateurs.**
- 3. Les zones interdites au public doivent être clairement marquées.**
- 4. Les zones pour le public doivent être protégées par une clôture spectateurs. Si la clôture spectateurs pouvait causer un risque potentiel, elle devra être protégée par un matériau absorbant les chocs.**
- 5. Toutefois, si des clôtures métalliques sont utilisées, il ne peut pas y avoir d'angles coupants. Elles ne doivent pas permettre à un motorcycle de passer en-dessous. Toutes les clôtures métalliques des zones spectateurs doivent être positionnées à au moins 2 m de la délimitation de la piste.**
- 6. Si la zone pour le public est en surplomb, la clôture spectateurs pourra être avancée à la hauteur du surplomb. Dans ce cas, elle ne pourra se trouver à moins d' 1 m de la délimitation de la piste.**
- 7. En fonction du tracé de la piste, la hauteur minimale d'une clôture spectateurs est de 2 m.**
- 8. Si la zone pour le public est en surplomb, la clôture spectateurs pourra être de moins de 2 m de haut mais toujours assez haute pour retenir les spectateurs.**
- 9. Le Directeur de l'Epreuve FIM et le Directeur de Course sont conjointement autorisés à déplacer les zones pour le public lorsqu'ils le jugent nécessaire pour des raisons de sécurité.**
- 10. La clôture spectateurs peut avoir des portes qui doivent être bien contrôlées.**
- 11. Il est recommandé aux organisateurs de prendre des dispositions pour les personnes à mobilité réduite en installant une zone spécialement préparée pour regarder les courses.**



12. ***Veillez également vous référer au Code FIM de l'Environnement.***

En outre de 47.7.1 :

47.7.1.MXGP Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2

47.7.1.WMX Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin

47.7.1.JMX Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior

47.7.1.MXN FIM Motocross of Nations

13. ***Les dispositions du Manuel des Organisateurs du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.***

47.7.2 Installations pour le public

1. **L'organisateur doit prévoir pour le public de/d'/des/du:**
 - **Parkings;**
 - **Hospitalité VIP;**
 - **Services de restauration;**
 - **Installations sanitaires;**
 - **Des containers de déchets;**
 - **Etc.**
2. **Il est recommandé aux organisateurs de prendre des dispositions pour les personnes à mobilité réduite, également en ce qui concerne les installations sanitaires.**
3. **L'organisateur doit prévoir un service médical séparé pour le public.**
4. **L'organisateur doit s'assurer que toutes les installations pour le public soient conformes à toutes les directives ou règlements en vigueur dans le pays concerné et en adéquation avec le nombre de spectateurs attendu.**

En outre de 47.7.2 :

- 47.7.2.MXGP Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2**
- 47.7.2.WMX Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin**
- 47.7.2.JMX Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior**
- 47.7.2.MXN FIM Motocross of Nations**

5. **Les dispositions du Manuel des Organisateurs du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.**

47.8 SERVICES DE SECOURS / PLAN D'URGENCE

47.8.1 Service Médical

1. *L'organisateur doit prévoir des services médicaux pour les compétiteurs et des services médicaux séparés pour les spectateurs pour toute la durée de la manifestation.*
2. *La composition de l'équipe médicale et de l'équipement doivent être conformés au Code Médical FIM.*
3. *Un plan d'évacuation des blessés doit être défini avant la manifestation entre l'organisateur et le Chef du Service Médical.*
4. *L'organisateur doit s'assurer que les services et installations médicales soient conformes à toutes les directives ou règlements en vigueur dans le pays concerné et en adéquation avec la taille de la manifestation et le nombre de compétiteurs et spectateurs attendu.*
5. *Veuillez également vous référer aux Code Médical en vigueur.*

En outre de 47.8.1 :

47.8.1.MXGP	Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2
47.8.1.WMX	Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin
47.8.1.JMX	Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior
47.8.1.MXN	FIM Motocross of Nations

6. *Lorsqu'il est présent, le Centre Médical Mobile et son personnel doivent recevoir l'entière collaboration de l'organisateur et du Chef du Service Médical.*

47.8.2 Service de Lutte contre les Incendies

1. ***L'organisateur doit prévoir un service de lutte efficace contre les incendies sur le circuit durant toute la durée de la manifestation.***
2. ***L'organisateur doit s'assurer que le service de lutte contre les incendies soit conforme avec toutes les directives ou règlements en vigueur dans le pays concerné et en adéquation avec la taille de la manifestation et le nombre de compétiteurs et spectateurs attendu.***

En outre de 47.8.2 :

47.8.2.MXGP Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2
47.8.2.WMX Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin
47.8.2.JMX Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior
47.8.2.MXN FIM Motocross of Nation

3. ***Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.***

47.8.3 Services de Sécurité / Police

1. ***L'organisateur doit prévoir un service de sécurité efficient sur le circuit pour toute la durée de la manifestation.***
2. ***L'organisateur doit s'assurer que le service sécurité soit conforme à toutes les directives ou règlements en vigueur dans le pays concerné et en rapport avec la taille de la manifestation et le nombre de compétiteurs et spectateurs attendu.***

En outre de 47.8.3 :

47.8.3.MXGP Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2
47.8.3.WMX Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin
47.8.3.JMX Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior
47.8.3.MXN FIM Motocross of Nations

3. ***Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.***

47.8.4 Plan d'urgence / d'évacuation

1. ***En cas d'urgence (accident, feu, etc.) un plan d'urgence/d'évacuation efficace de tout le circuit (installations et piste) doit être défini avant la manifestation entre l'organisateur et les services de sécurité.***
2. ***L'organisateur doit s'assurer que le plan d'urgence/d'évacuation soit conforme avec toutes les directives ou règlements en vigueur dans le pays concerné et en adéquation avec la taille de la manifestation et le nombre de compétiteurs et spectateurs attendu.***

En outre de 47.8.4 :

- 47.8.4.MXGP** Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2
47.8.4.WMX Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin
47.8.4.JMX Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior
47.8.4.MXN FIM Motocross of Nations
-

3. ***Les dispositions du Manuel des Organisateurs du Promoteur du Championnat FIM en vigueur s'appliquent également et doivent être respectées.***

47.9 PERSONNEL IMPLIQUE DANS LA MANIFESTATION

47.9.1 Général

1. *Le personnel de la manifestation se compose de, mais n'est pas limité à/au(x) :*
 - *Officiels de la FMNR;*
 - *Personnel de l'organisateur et/ou volontaires;*
 - *Personnel médical;*
 - *Personnel de sécurité et/ou Police;*
 - *Personnel des services d'incendie;*
 - *Officiels FIM.*
2. *L'organisateur doit veiller au bien-être du personnel et mettre à leur disposition des aliments et boissons en quantité suffisante pendant la manifestation.*

En outre de 47.9.1 :

- 47.9.1.MXGP** *Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2*
47.9.1.WMX *Championnat du Monde FIM de Motocross Féminin*
47.9.1.JMX *Championnats/Coupe du Monde FIM de Motocross Junior*
47.9.1.MXN *FIM Motocross of Nations*

3. *Le Promoteur du Championnat FIM doit conclure une couverture de responsabilité civile pour toute manifestation conformément au contrat respectif. Veuillez-vous référer à l'Art. 110.1.2 du Code Sportif en vigueur pour plus de détails.*
4. *Le Promoteur du Championnat FIM doit délivrer des laissez-passer appropriés au personnel impliqué dans la manifestation.*
5. *Les dispositions du Manuel des Organismes du Promoteur du Championnat FIM en vigueur et/ou le contrat avec l'organisateur s'appliquent également et doivent être respectées.*

47.9.1.SIDE Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars

3. *L'organisateur doit fournir à l'Administration FIM une copie de l'assurance pour la manifestation. Veuillez-vous référer à l'Art. 110.1.1 du Code Sportif en vigueur pour plus de détails.*
4. *L'organisateur doit délivrer des laissez-passer d'accès appropriés au personnel impliqué dans la manifestation.*



ANNEXE 48
NORMES FIM POUR LES CIRCUITS D'ARENACROSS/SUPERCROSS
(NCAXSX)
(Uniquement valable pour les manifestations internationales)

48.1	PROCÉDURES DE LA FIM.....	98
48.1.1	Inspection	98
48.1.2	Homologation.....	98
48.2	PISTE	98
48.2.1	Généralités	98
48.2.2	Longueur	99
48.2.3	Largeur	99
48.2.4	Espace vertical	99
48.2.5	Obstacles	99
48.2.6	Sécurité du public	99
48.2.7	Sécurité des coureurs	99
48.2.8	Zone de départ	100
48.2.8.1	Implantation de la grille	100
48.2.8.2	Ligne de départ	100
48.2.8.3	Ligne droite après le départ	100
48.2.9	Postes de signalisation.....	100
48.2.10	Poste de pointage	101
48.3	GRILLE DE DÉPART	101
48.4	PARC DES COUREURS	101

Supercross



48.5 INSTALLATIONS / ÉQUIPEMENTS 102

48.5.1 Installations pour les coureurs 102

48.5.2 Installations pour la presse 102

48.5.3 Local de chronométrage / pointage 103

48.5.4 Sonorisation..... 103

48.5.5 Installations pour le public 104

48.5.6 Installations pour les personnes à mobilité réduite .. 104

48.5.7 Équipements pour épreuves nocturnes..... 104

48.5.7.1 Eclairage de la piste 104

48.5.7.2 Eclairage des autres emplacements..... 104

48.5.8 Installation pour l'extraction des fumées 104

48.6 SERVICES DE SECOURS 105

48.6.1 Service médical..... 105

48.6.2 Service de lutte contre les incendies 105

Cette Annexe est uniquement valable pour les manifestations internationales.

48.1 PROCÉDURES DE LA FIM

48.1.1 Inspection

Les circuits de Supercross et d'Arenacross étant en général temporaires et construits en quelques jours, l'inspection sera limitée à une visite effectuée par l'Arbitre de la manifestation en compagnie du Directeur de Course (DdC) et si possible d'un coureur compétent, 6 heures avant le début des entraînements.

48.1.2 Homologation

Pour les mêmes raisons que précédemment, il n'y aura pas d'homologation à long terme pour un circuit de Supercross/Arenacross.

Le circuit sera homologué pour une épreuve, par la FMN (Fédération Nationale Motocycliste), qui vérifiera la conformité aux normes en vigueur.

Lors des épreuves comptant pour le Championnat du Monde de Supercross, le Président du Jury vérifiera également la conformité du circuit aux normes FIM.

48.2 PISTE

48.2.1 Généralités

Une piste peut être permanente ou temporaire. Elle peut être à ciel ouvert ou couvert.

La piste doit être constituée de matériaux naturels mais résistants (terre, sable mélangé avec un agglomérant, argile) ou de matériau de qualité comparable et malléable. Il ne doit pas comporter de pierres et l'utilisation de béton est interdite.

Pour les pistes à ciel ouvert, une attention toute particulière sera donnée à l'évacuation de l'eau dans les parties basses du circuit.

Si une piste ne répond pas aux critères suivants, elle ne peut pas être considérée appropriée pour le Supercross. Elle sera jugée appropriée uniquement pour l'Arenacross.

48.2.2 Longueur

Le parcours ne doit pas être inférieur à 300 m pour les stades couverts et 400 m pour les stades à ciel ouvert.

Pour les manifestations de Championnat du Monde de Supercross, le parcours ne doit pas être inférieur à 400 m pour les stades couverts et 500 m pour les stades à ciel ouvert.

48.2.3 Largeur

La largeur de la piste utilisable ne devrait pas être inférieure à approximativement 5 m au point le plus étroit.

La piste ne doit pas comporter de rétrécissement brusque.

La largeur de la piste, à la réception d'un saut, doit être plus large qu'au point d'appel (approximativement 1 m supplémentaire minimum).

48.2.4 Espace vertical

L'espace vertical libre entre la piste et tout obstacle au-dessus de cette dernière doit être approximativement 3 m au minimum.

48.2.5 Obstacles

Lors de la construction des obstacles, il est primordial de tenir compte de la sécurité des coureurs, spectateurs et officiels.

48.2.6 Sécurité du public

*Le public doit être protégé à proximité de la piste. Une distance approximative de 8 m minimum entre la première rangée de sièges et le bord de la piste doit être maintenue à tout moment. Si cette zone libre n'est pas disponible, les rangées de sièges doivent être **clôturées** et rester inoccupées afin d'assurer une sécurité supplémentaire.*

*Cette zone doit être **clôturée** du côté du public par une palissade ou des barrières assez solides et hautes pour contrôler et protéger le public.*

48.2.7 Sécurité des coureurs

*Le tracé du circuit sera conçu et exécuté en fonction de la sécurité des coureurs en premier lieu. Une attention toute particulière doit être apportée à la **mise en place** des sauts et à l'angle de ces sauts. On peut apporter une "touche finale" aux sauts avec l'aide d'un coureur compétent qui est présent.*

Des bottes de paille, dans un emballage en plastique, ou autre matériau absorbant les chocs et assurant la protection des coureurs doivent être placés autour de tous les obstacles tels que poteaux, ponts, podium, murs, etc. Une distance minimale approximative de 3 m doit être maintenue entre toutes les sections **contiguës** de la piste. Si cette distance ne peut être maintenue en raison d'espace restreint, des bottes de paille ou autre matériau absorbant les chocs doivent être **placés** afin de séparer les pistes, mais une zone neutre d'approximativement 1 m minimum entre les deux pistes doit subsister.

La piste doit être délimitée sur toute sa longueur par des bannières, **blocs de mousse** ou bottes de paille. Lorsque des jalons sont utilisés, ces derniers doivent être en matériau flexible et ne devraient pas dépasser de plus de 500 mm la surface de la piste.

Pendant les essais libres, des bottes de paille, dans un emballage en plastique, peuvent être utilisées pour créer des lignes supplémentaires dans les virages.

48.2.8 Zone de départ

48.2.8.1 Implantation de la grille

La mise en place des coureurs doit être possible pendant les courses. La grille de départ doit être placée de façon à permettre un départ régulier à **tous les participants**.

48.2.8.2 Ligne de départ

Pour les manifestations de Supercross, la grille de départ doit être un dispositif transversal individuel de 20 m, se repliant vers l'arrière ou s'abaissant lors de son utilisation.

48.2.8.3 Ligne droite après le départ

La surface de la ligne droite après le départ jusqu'à la sortie du premier virage doit être plate. La longueur de la ligne droite après la ligne de départ devrait être comprise entre 30 m et 80 m.

48.2.9 Postes de signalisation

Un nombre suffisant de postes de signalisation officielle (pour commissaires) doit être prévu tout au long du parcours, de façon à donner aux coureurs, toute **information** nécessaire pendant les courses.

Ces postes doivent être **clairement identifiés**.

Les emplacements doivent être choisis afin que l'ensemble de la piste soit visible à un minimum de 3 commissaires et afin de permettre aux coureurs de voir clairement les signaux.

Sur les sauts ou aux endroits difficiles, la sécurité des commissaires doit être prise en compte pour ne pas les mettre en danger, mais pour qu'ils puissent s'acquitter de leur tâche et transmettre des informations claires aux coureurs.

48.2.10 Poste de pointage

Les dispositifs de pointage doivent être placés à la hauteur de la ligne d'arrivée qui sera matérialisée par une banderole/un panneau en damier, une ligne au sol.

48.3 GRILLE DE DÉPART

La grille de départ doit être un dispositif transversal à repli individuel de construction solide et rigide.

Son fonctionnement doit s'opérer mécaniquement. La longueur de grille de départ sera de 20 m au minimum. La hauteur de la grille de départ sera entre 500 mm et 520 mm. La largeur du béton utilisé pour la construction de la grille de départ est limitée à 600 mm. Un obstacle arrière doit être installé 3 m derrière la grille de départ.

La publicité est autorisée sur la grille de départ, au gré de l'organisateur, pour autant que celle-ci ne provoque pas une défaillance du mécanisme ou ne rempli pas les exigences reprises ici, réduit la traction ou intervient avec les coureurs, etc. Toute publicité doit être attachée sur les grilles d'une façon professionnelle.

48.4 PARC DES COUREURS

Le parc des coureurs doit être situé sur une surface horizontale, permettant le trafic des véhicules des concurrents par n'importe quel temps. Une attention particulière doit être apportée à l'évacuation des eaux (parc non couvert).

Les dimensions du parc des coureurs répondront aux exigences les plus élevées en fonction du lieu de la manifestation et du type de compétition pour laquelle le circuit est utilisé.

Les organisateurs doivent assurer une distribution rationnelle des places de parc pour les véhicules.

*Les voies de circulation doivent toujours être **libres** afin d'assurer le **passage de véhicules dans le parc des coureurs**.*

Des stations-service commerciales temporaires ne doivent en aucun cas être utilisées dans le parc des coureurs.

Le parc des coureurs doit avoir un accès direct à la zone de départ.

48.5 INSTALLATIONS / ÉQUIPEMENTS

48.5.1 Installations pour les coureurs

*Le parc des coureurs doit être équipé de 8 douches au minimum avec eau chaude et froide (5 pour hommes, 3 pour dames), ainsi que de **toilettes** (5 pour hommes, 5 pour dames) et de 3 robinets. Les équipes, les coureurs et leurs familles ne doivent pas être facturés pour l'utilisation de ces installations. **Ces installations** doivent être entretenues pendant toute la manifestation.*

*Le parc des coureurs doit **avoir** un poste pour le service médical et les **pompiers**. Il doit également **avoir les facilités** couvertes nécessaires pour assurer les vérifications techniques et administratives.*

*Un tableau d'affichage pour les **informations** officielles doit être prévu paddock office.*

48.5.2 Installations pour la presse

Les installations minimales suivantes doivent être prévues pour la presse:

- *Une salle de travail suffisamment large avec un sol en dur;*
- *Suffisamment de tables et de chaises **pour 20 personnes**;*
- *Un emplacement de travail pour l'Attaché de Presse, comprenant une table, des chaises et un poste combiné avec imprimante/scanner et téléphone;*
- *Un système pour distribuer les résultats, etc.;*

- Du petit matériel de bureau (stylos, agrafeuses, papier, etc.);
- Une photocopieuse puissante avec trieuse et **3'000 feuilles** de papier;
- Suffisamment de prises électriques;
- Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée de la salle de presse et de **tous les dispositifs** électriques à tout instant;
- Un Attaché de Presse, qui parle couramment l'anglais, nommé par l'Organisateur, et assez de personnel afin de garantir une bonne gestion de la salle de presse.

La salle de presse doit être composée de personnel bien informé qui comprend les besoins des médias.

La salle de presse doit être opérationnelle dès le premier jour des essais et doit rester ouverte pendant deux heures et demie au minimum après la clôture de la manifestation.

La salle de presse doit **être correctement sécurisée et contrôlée** afin de limiter l'accès uniquement aux personnes dûment accréditées.

48.5.3 Local de chronométrage / pointage

Le circuit doit disposer d'une installation permanente ou temporaire, isolée du bruit, et pouvant accueillir un minimum de 8 personnes. **Les chronométrateurs doivent avoir une vue dégagée** sur la piste, afin de leur permettre de travailler dans toutes les conditions météorologiques. L'approvisionnement en courant doit être maintenu à tout instant.

48.5.4 Sonorisation

Un système de haut-parleurs doit être prévu pour les spectateurs et les coureurs avec possibilité de couper le circuit coureurs. Le parc des coureurs doit être équipé d'une sonorisation indépendante.

48.5.5 Installations pour le public

Les installations pour le public doivent se conformer aux lois du pays, en particulier :

- Tribunes (surcharges, sorties);
- Toilettes publiques (un nombre suffisant de toilettes doit être prévu);
- Parcs voitures;
- **Stands de nourriture et de boissons;**
- Service médical/Premiers secours;
- Service de lutte contre l'incendie.

48.5.6 Installations pour les personnes à mobilité réduite

Il est recommandé aux organisateurs de prévoir, pour les personnes à mobilité réduite, des emplacements de parking près des entrées, un endroit spécialement aménagé pour regarder les courses ainsi que des installations sanitaires adéquates.

48.5.7 Équipements pour épreuves nocturnes

48.5.7.1 Eclairage de la piste

La totalité de la piste doit être éclairée avec une intensité de 100 lux.

Deux systèmes distincts doivent être prévus avec un commutateur automatique en cas de panne d'électricité ou de panne.

48.5.7.2 Eclairage des autres emplacements

- Paddock/Race Office;
- Poste de chronométrage;
- Panneau d'affichage;
- Sanitaires avec leurs accès;
- Parc des coureurs;
- Parc d'attente;
- Couloir d'accès à la grille de départ.

48.5.8 Installation pour l'extraction des fumées

Pour les épreuves qui se déroulent à l'intérieur, une attention particulière doit être portée à la fumée émise par les motocycles, afin qu'elle ne gêne pas le public, les officiels ou le personnel de l'organisateur.



48.6 SERVICES DE SECOURS

48.6.1 Service médical

Toute organisation doit être placée sous la responsabilité d'un Chef du Service Médical (CSM), qui agit en liaison avec les organisateurs. La composition de l'équipe médicale et le matériel doivent être définis conformément au Code Médical FIM.

*Un plan d'évacuation très précis pour les **coureurs** blessés doit avoir été défini et préparé avant l'épreuve par le Chef du Service Médical.*

48.6.2 Service de lutte contre les incendies

*Un service ayant pour but de lutter contre les incendies doit être organisé dans le parc des coureurs. **Des extincteurs doivent être placés dans la zone d'attente et dans l'aire de la signalisation et des réparations.***

L'emploi de DTE ou BCF est recommandé.



ANNEXE 49
NORMES FIM POUR LES CIRCUITS DE SUPERMOTO
(NCSM)

49.1	PROCÉDURES DE LA FIM	108
49.1.1	Inspection	108
49.1.2	Homologation.....	108
49.2	CIRCUIT	109
49.2.1	Généralités	109
49.2.2	Routes d'accès	109
49.2.3	Installations pour les personnes à mobilité réduite ..	109
49.2.4	Système de sonorisation	109
49.2.5	Electricité	110
49.2.6	Matériel lourd	110
49.2.7	Chiens de garde	110
49.2.8	“Race Office”	110
49.3	PISTE	111
49.3 1	Généralités	111
49.3.2	Longueur	111
49.3.3	Largeur	111
49.3.4	Accotements / Zones de Dégagement / Zones	112
49.3.5	Bordures.....	113
49.3.6	Espace vertical	113
49.3.7	Jumps.....	113
49.3.8	Whoops / Wave sections	114
49.3.9	Obstacles	114
49.3.10	Sécurité du public	114
49.3.11	Postes de Commissaires de Piste	114
49.4	AIRE DE DÉPART	115
49.4.1	Zone d'attente	115
49.4.2	Grille de départ	116
49.4.3	Ligne droite après le départ	117



49.5 VOIE DES STANDS..... 117

49.6 ZONE D'ARRIVÉE..... 118

49.6.1 Ligne d'arrivée..... 118

49.6.2 Chronométrage et pointage..... 118

49.6.3 “Race Management Office” 118

49.6.4 Zone du Podium 119

49.6.5 Parc fermé 120

49.7 PARC DES COUREURS 120

49.7.1 Parc des coureurs 120

49.7.2 “Paddock Office” 122

49.7.3 Poste du Contrôle Technique 123

49.7.4 “Race Direction Office”..... 124

49.7.5 Installations sanitaires pour les coureurs 125

49.8 SALLE DE PRESSE 125

49.9 INSTALLATIONS POUR LES CONTRÔLES DE DOPAGE 125

49.10 SERVICES DE SECOURS..... 126

49.10.1 Service médical..... 126

49.10.2 Service de lutte contre les incendies 126

49.10.3 Plan d'urgence / d'évacuation..... 126

49.1 PROCÉDURES DE LA FIM

49.1.1 Inspection

Pour les manifestations de Championnat du Monde FIM de SuperMoto, le circuit doit être construit et achevé 24 heures avant le début des essais officiels. A son arrivée, le Directeur de la Manifestation FIM doit inspecter le circuit et ses installations. Si cela s'avère nécessaire, une deuxième inspection du circuit sera effectuée.

Deux copies du "Dossier du Circuit", y compris un plan précis à l'échelle de 1/1000 de la piste, du parc des coureurs, des installations pour le public avec les indications de toutes les dimensions, doivent être disponibles pour le Directeur de la Manifestation FIM. Le plan doit indiquer le tracé de la piste ainsi que l'emplacement de tous les obstacles dans la partie tout-terrain (tous les virages et obstacles tout-terrain doivent être indiqués avec un numéro), des unités de premiers secours, ambulances, bureaux de course, commissaires de piste, etc.

La longueur de la piste doit être mesurée par des autorités compétentes, qui certifieront la longueur exacte sur le plan. Cette mesure sera prise le long de la ligne centrale de la piste.

Des photos et dessins graphiques de tous les virages et obstacles se trouvant sur le circuit doivent être ajoutés au "Dossier du Circuit". Chaque obstacle doit avoir un numéro d'emplacement et il doit être indiqué sur le plan du circuit, qui doit être joint à chaque dossier. La hauteur, largeur et longueur approximative de chaque obstacle doit être notée dans ce dossier. Lors de l'inspection, un dossier doit être remis au Directeur de la Manifestation FIM, qui l'enverra à la FIM avec le rapport d'inspection. Le deuxième dossier doit rester au circuit et à la disposition des Officiels de la FIM à tout moment.

49.1.2 Homologation

Après l'inspection et vérification de la conformité aux présentes Normes de Circuit de SuperMoto, le Directeur de la Manifestation FIM proposera le circuit pour homologation à la Direction de Course. Sur avis favorable du Directeur de la Manifestation FIM, la Direction de Course confirmera homologation.

L'homologation d'un circuit de SuperMoto n'est valable que pour une seule manifestation de Championnat/Prix FIM.

Toute homologation de circuit par la FIM est uniquement valable pour et limitée aux essais et courses officielles comptant pour le Championnat/Prix FIM qui est organisé sous la juridiction de la FIM, sans préjudice à l'Art. 10.8.2 du Code Sportif FIM.

Une fois le circuit homologué, aucun changement n'est autorisé sauf en cas de sécurité/force majeure.

49.2 CIRCUIT

49.2.1 Généralités

Un circuit de SuperMoto comprend la piste et toutes les installations et dispositions nécessaires, pour organiser une manifestation conformément aux Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto.

Les Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto doivent être respectés à tout moment. Une attention particulière doit être prêtée au Code FIM de l'Environnement.

49.2.2 Routes d'accès

Les routes d'accès au circuit doivent assurer un accès facile et disposer d'une gestion correcte du trafic pour tout véhicule qui se rend au circuit ou revient de celui-ci.

Ces routes d'accès au circuit doivent pouvoir supporter des charges lourdes, être assez larges et de préférence pavées. Il doivent permettre à tous les véhicules de circuler dessus par n'importe quel temps et à tout moment.

49.2.3 Installations pour les personnes à mobilité réduite

Il est recommandé aux organisateurs de prévoir, pour les personnes à mobilité réduite, des emplacements de parking près des entrées, un endroit spécialement aménagé pour regarder les courses ainsi que des installations sanitaires adéquates.

49.2.4 Système de sonorisation

Un système de sonorisation combiné pour les participants et spectateurs doit être installé. La perceptibilité doit être satisfaisante partout dans les zones réservées au public ainsi que dans le parc des coureurs.

49.2.5 Electricité

Lorsque l'électricité est fournie, l'organisateur doit respecter les directives de sécurité nationales.

49.2.6 Matériel lourd

*L'Organisateur doit fournir un matériel lourd adéquat et un système d'arrosage adéquat pour la partie **tout-terrain**, et une balayeuse pour la partie goudronnée ainsi que les opérateurs expérimentés nécessaires. Ce matériel et ces opérateurs doivent être disponibles et prêts à intervenir au circuit pendant toute la manifestation.*

Tout le matériel lourd doit être conforme aux normes spécifiées par le Promoteur du Championnat FIM.

Cet équipement doit être disponible du jeudi matin avant la manifestation jusqu'à la fin de la manifestation.

49.2.7 Chiens de garde

La présence de chiens de garde est interdite dans les zones réservées aux coureurs, mécaniciens, préposés à la signalisations, représentants de l'industrie et de la presse.

49.2.8 "Race Office"

Il faut prévoir pour le "Race Office" (critères minimaux) :

- *Une salle de travail de **75 m²** avec un sol en dur, offrant de la place à **20 personnes**.*
- *Un emplacement de travail avec des grandes tables et des chaises.*
- ***Une ligne internet dédiée est obligatoire.***
- *Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée du "Race Office" ainsi que de tout le matériel électrique.*
- *Du petit matériel de bureau (stylos, agrafeuses, papier, etc.).*
- *Un responsable du "Race Office", qui parle couramment l'anglais, nommé par l'Organisateur, et assez de personnes pour l'assister, ainsi que l'équipe du Promoteur du Championnat FIM pour garantir une bonne gestion du "Race Office".*

Le “Race Office” doit être opérationnel à partir d’un jour avant les vérifications techniques et sportives programmées dans le cadre de la manifestation, quand le parc des coureurs est ouvert aux coureurs/équipes.

49.3 PISTE

49.3 1 Généralités

Si possible, une piste de SuperMoto sera goudronnée et inclura généralement :

- a) une section **tout-terrain** goudronnée, composée de sauts et/ou de “Rolling Waves” (recommandé) et/ou*
- b) une section tout terrain en terre (de type toutes conditions atmosphériques, offrant un parcours sans poussière ni boue) et/ou*
- c) une section avec des obstacles artificiels (sauts, “rolling waves”, tables, etc.).*

La longueur totale de la/des section(s) tout-terrain et/ou de la/des section(s) avec des obstacles artificiels doit couvrir entre 15% et 40% de la longueur du parcours.

Le tracé du circuit sera conçu et exécuté en fonction de la sécurité des coureurs, des officiels et des spectateurs.

49.3.2 Longueur

La piste doit avoir une longueur comprise entre 800 m et 1’750 m (sauf modifications nécessaires pour des raisons de sécurité ou force majeure avec l’accord préalable de la FIM et du Promoteur du Championnat FIM).

La piste sera mesurée le long de la ligne centrale de la piste.

49.3.3 Largeur

La largeur de la piste utilisable ne devrait pas être inférieure à approximativement 6 m (largeur prévue pour rouler) au point le plus étroit, sauf pour la ligne de départ et le premier virage qui devraient avoir une largeur minimale approximative de 10 m (largeur prévue pour rouler).

La partie praticable de la piste entière doit être marquée des deux côtés par des lignes blanches ou blanches continues de 10 cm de large, sauf à l’entrée et à la sortie de la voie des stands où une ligne blanche ou jaune interrompue doit être peinte. La peinture utilisée pour ces lignes blanches ou jaunes doit être de type antidérapant.

La piste ne doit pas comporter de rétrécissement brusque.

49.3.4 Accotements / Zones de Dégagement / Zones

Les accotements sont les parties extérieures du profil transversal de la piste.

Les zones de dégagement sont le sol entre les accotements et la première ligne des systèmes de protection. S'il y a une section tout-terrain, cette zone de dégagement est généralement appelée zone neutre.

Elles contribuent à augmenter la sécurité en améliorant la visibilité, permettant d'utiliser la piste sur toute sa largeur et si elles sont suffisamment larges, elles peuvent servir d'espace dans lequel les motocycles peuvent être mis à l'arrêt.

Tout au long de l'asphalte, il doit y avoir un accotement de minimum 1 m. Les accotements doivent être complètement plats, sans aucun bord. Ils doivent être au même niveau que la piste et sans herbe, dans la mesure du possible, ainsi que des obstacles éventuels. La largeur des accotements peut varier le long de la piste en fonction de la configuration de la piste.

En fonction de la configuration de la piste et de la vitesse atteinte en ce point, la largeur minimale de 1 m doit être augmentée, créant ainsi une zone de dégagement. La transition entre l'accotement et la zone de dégagement devrait être très douce.

Si la zone de dégagement doit être recouverte d'un lit de gravier, sa surface doit être complètement plane, sans ondulations. Elle doit être mise à niveau avec la piste ou le côté inférieure de la bordure. Il est également hautement recommandé que le niveau du lit de gravier soit 1 cm à 2 cm plus bas que le niveau de la piste.

Les accotements et les zones de dégagement doivent être libres de tous débris et pierres d'un diamètre supérieur à celui des grains des lits de gravier.

Si la section tout-terrain est goudronnée, les mêmes règles s'appliquent.

Si la section tout-terrain est en terre, la piste devra être délimitée des deux côtés de la largeur réelle pour rouler par des jalons fabriqués en plastique/matériau composites, des piquets en bois; des bottes de paille, des blocs de mousse/en caoutchouc ou autres matériaux absorbants les chocs, des talus de terre ou du matériel publicitaire

flexible et facilement cassable. Les accotements sont remplacés par une zone neutre avec les mêmes caractéristiques que la section tout-terrain. En fonction de la configuration de la piste et de la vitesse atteinte à ces points, la largeur minimale de 1 m doit être augmentée.

49.3.5 Bordures

Si nécessaire, des bordures peuvent être installées dans les virages. Le bord intérieur des bordures (coté asphalte) doit être au même niveau que la piste. Le bord extérieur de la piste (vers la zone neutre) doit être au même niveau que la zone neutre.

49.3.6 Espace vertical

L'espace vertical libre minimum entre la piste et tout obstacle au-dessus de cette dernière doit être d'approximativement 3 m.

49.3.7 Jumps

Une attention particulière doit être accordée à la sécurité des coureurs, spectateurs et officiels lors de la conception des sauts.

Les sauts doivent être conçus de manière à ce qu'ils puissent être facilement identifiés par les coureurs et qu'ils puissent "rouler" le saut complètement avec les roues du motorcycle en contact avec le sol.

La largeur du sommet des sauts doit toujours respecter la largeur minimale approximative de 6 m, tandis que la largeur de la section de la piste avant les sauts doit être plus grande mais jamais plus de 20% au début de l'appel du saut (ex : le sommet du saut est de 6 m; la section de la piste avant le saut est de 7,2 m maximum).

La conception des appels et des réceptions des sauts doit être similaire et couvrir la largeur de la piste à cet endroit. Il n'est pas permis de créer des doubles lignes artificielles sur des sauts.

L'utilisation d'une butte à l'intérieur d'un virage pour réduire la vitesse est autorisée. La butte doit être solide et ne doit pas dépasser 50 cm en hauteur. Elle doit couvrir un maximum de 30% de la largeur de la piste à l'endroit où elle est utilisée (Ex : la largeur du parcours est de 6 m; la largeur de la butte est de 2 m au maximum).

49.3.8 Whoops / Wave sections

Les “whoops” ne sont pas autorisés.

Des sections de “waves” peuvent être mises en place dans une piste. La distance entre le point le plus élevé de chaque “wave” devrait être d'environ 8 m à 10 m. La hauteur de chaque “wave” est comprise entre environ 60 cm et 80 cm.

49.3.9 Obstacles

Tous les obstacles autour de la piste, près des accotements ou zones de dégagement ou dans le chemin possible d'un coureur ou d'un motorcycle lors d'une sortie de la piste pouvant constituer un risque potentiel, doivent être suffisamment protégés par des bottes de paille et/ou des blocs de mousse/caoutchouc dans un emballage en plastique, ou autre matériau absorbant les chocs ayant une capacité d'absorption des chocs identique ou supérieure. Ces matériaux absorbant les chocs doivent être connectés les uns aux autres. Les obstacles élevés doivent être complètement protégés d'une hauteur maximale de 2 m.

49.3.10 Sécurité du public

Le public doit être protégé à proximité de la piste. Une zone neutre de sécurité entre la barrière pour le public et le bord de la piste doit être maintenue à tout moment. La largeur de cette zone neutre peut varier selon les circonstances mais elle ne doit, en aucun cas, être inférieure à 1 m approximativement.

Cette zone doit être délimitée du côté du public par une barrière assez solide et haute pour contrôler et protéger le public.

49.3.11 Postes de Commissaires de Piste

Un nombre suffisant de postes officiels de commissaires de piste doit être prévu tout le long du parcours de façon à donner aux coureurs, au moyen des drapeaux, toute indication nécessaire pendant la course. Ces postes doivent être clairement indiqués et les emplacements doivent être choisis de manière à ce que les signaux donnés soient parfaitement visibles des coureurs. Le numéro du poste de commissaire de piste doit être indiqué à chaque poste.

Les emplacements où les commissaires seront placés doivent assurer la plus grande sécurité possible.

Les postes doivent être bien situés afin d'assurer que la totalité de la piste soit visible des commissaires.

Les positions des commissaires de piste doivent être placées en tenant compte de la sécurité des commissaires de piste afin qu'ils ne se trouvent pas dans les zones de dégagement ou dans lesquelles un accident pourrait se produire.

49.4 AIRE DE DÉPART

49.4.1 Zone d'attente

Une zone d'attente suffisamment grande, sur une surface dure et clôturée, doit donner accès à la grille de départ.

La zone d'attente devrait être clôturée selon une norme élevée, comprenant une porte de sécurité (entrée/sortie). Elle doit fournir une sécurité adéquate aux personnes qui doivent être dans les limites de cette aire. L'entrée à cette aire avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée. Il doit y avoir un système de drainage adéquat.

Afin de permettre aux compétiteurs d'accéder et de quitter cette zone facilement, la zone d'attente doit comprendre une entrée depuis le parc des coureurs.

La zone d'attente doit comprendre une porte de sécurité qui donne accès à la grille de départ.

La zone d'attente doit offrir 32 emplacements pour les coureurs, les personnes autorisées de leur équipe et un motorcycle par coureur.

Il est recommandé que toutes les personnes dans cette aire soient vêtues correctement. Le port de vêtements d'équipe pour maintenir une présentation professionnelle est encouragé.

Une horloge visible de tous et indiquant l'heure officielle, comme indiquée par le Chef Chronométrateur, sera placée au-dessus de l'entrée de la zone d'attente.

Il faut prévoir deux urinoirs à 4 places chacun dans la zone d'attente.

Il est interdit de fumer dans la zone d'attente. Des panneaux "interdiction de fumer" doivent être placés à l'entrée de cette aire.

49.4.2 Grille de départ

La largeur minimale de la grille de départ (largeur prévue pour rouler) devrait être approximativement de 10 m au point le plus étroit.

La grille de départ :

- *Pour le S1GP : comptera 11 rangs, chacun avec 3 positions de départ (maximum 32 coureurs);*
- *Pour le FIM SuperMoto of Nations : comptera 8 rangs, chacun avec 4 positions de départ (maximum 32 coureurs).*

L'espace latéral entre chaque position doit être de 1 m minimum.

Dans chaque rang, la deuxième position sera décalée de sorte qu'elle soit 1 m derrière la première position de la même ligne et à 1 m minimum à côté de la première position; la troisième position sera décalée de sorte qu'elle soit 1 m derrière la deuxième position de la même ligne et à 1 m minimum à côté de la deuxième position (voir diagramme).

Pour le FIM SuperMoto of Nations : la quatrième position sera décalée de sorte qu'elle soit 1 m derrière la troisième position de la même ligne et à 1 m minimum à côté de la troisième position (voir diagramme).

Le deuxième rang sera configuré de la même façon, mais avec les positions de départ placées entre ceux du premier rang.

Les rangs impairs seront positionnés comme le premier rang. Les rangs pairs seront positionnés comme le deuxième rang.

Il y aura une distance de 4 m entre la première position de chaque rang.

Chaque position de départ doit être indiquée par une ligne blanche peinte sur la grille de départ (80 cm x 8 cm). Le motorcycle doit être placé avec sa roue avant derrière cette ligne en position centrale.

La première position, attribuée au coureur le plus rapide, sera déterminée lors de l'homologation du circuit.

49.4.3 Ligne droite après le départ

La surface de la ligne droite après le départ et du premier virage doit être pavée.

La largeur minimale (largeur prévue pour rouler) de la ligne droite après le départ et du premier virage devrait être approximativement de 10 m.

La longueur minimale de la ligne droite après la ligne de départ devrait être de 50 m environ.

49.5 VOIE DES STANDS

Contigu à la grille de départ, une zone (voie des stands) doit être prévue pour les réparations et la signalisation pendant les essais et les courses.

La voie des stands doit être une zone combinée avec un accès direct au parc des coureurs. Elle doit être située sur une zone pavée d'une dimension minimale d'environ 60 m (longueur) x 8 m (largeur). La voie des stands doit avoir qu'une seule entrée venant du parc des coureurs.

La voie des stands doit être clôturée selon une norme élevée, avec une porte de sécurité (entrée/sortie du parc des coureurs), donnant une protection adéquate aux personnes qui doivent être dans ses limites. L'entrée à la voie des stands avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée.

La voie des stands doit comprendre une entrée et une sortie vers la piste afin de permettre aux coureurs d'entrer et de quitter facilement la zone. A tout instant, l'entrée et la sortie vers la piste doivent être gardées libres. La sortie de la voie des stands pour les réparations et la signalisation qui donne sur la piste doit être contrôlée par un commissaire de piste.

La voie des stands doit être bien visible par les coureurs.

L'organisateur doit installer dans la voie des stands un minimum de quatre moniteurs affichant les temps. Les moniteurs doivent être placés sous des abris et à une hauteur minimale de 2 m au-dessus du sol.

Il est interdit de fumer dans la voie des stands. Des panneaux “interdiction de fumer” doivent être placés à l’entrée de cette zone.

Il est recommandé que toutes les personnes dans la voie des stands soient vêtues correctement. Le port de vêtements d’équipe pour maintenir une présentation professionnelle est encouragée.

49.6 ZONE D’ARRIVÉE

49.6.1 Ligne d’arrivée

La ligne d’arrivée doit être indiquée par une ligne blanche d’environ 10 cm à 15 cm, peinte sur le long de la largeur de la piste. La peinture utilisée pour cette ligne blanche doit être de type antidérapant.

Afin d’éviter que les équipes, la presse et le public, etc. envahissent le circuit pendant et/ou à la fin d’une course, une attention particulière doit être portée à la sécurité sur la ligne d’arrivée. La hauteur des barrières doit faire l’objet d’une attention particulière avec une hauteur minimale approximative de 2 m.

49.6.2 Chronométrage et pointage

Les services de chronométrage et de pointage doivent être placés à portée de vue de la ligne d’arrivée.

Une horloge électrique doit indiquer le temps restant des essais. Un compte-tours doit indiquer le nombre de tours restants lors des Courses.

L’horloge électrique et le compte-tours doivent être installés auprès de la ligne d’arrivée et être lisibles pour les coureurs.

49.6.3 “Race Management Office”

L’organisateur doit installer un “Race Management Office”, adjacent à la ligne d’arrivée et du chronométrage.

Le “Race Management Office” doit être clôturé selon des normes élevées, avec une hauteur minimale approximative de 2 m ainsi qu’une porte de sécurité (entrée/sortie). Il doit y avoir un système de drainage adéquat.

Il faut prévoir pour le “Race Management Office” (critères minimaux) :

- Une salle de travail de 18 m² avec un sol en dur.*
- Suffisamment de tables et de chaises pour 6 personnes.*

- Du petit matériel de bureau (stylos, agrafeuses, papier, etc.).
- Un grand plan du circuit (comprenant toutes les installations et la piste).
- Deux écrans de télévision.
- **Une ligne internet dédiée est obligatoire.**
- Suffisamment de lumières, prises de courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée du "Race Management Office" et de tout le matériel électrique.

Le "Race Management Office" doit être situé sur une surface horizontale, dure et accessible et avoir un système de drainage adéquat.

Le "Race Management Office" doit être opérationnel à partir du premier jour de la manifestation.

Pour des raisons pratiques, un Organisateur peut installer un "Race Management/Race Direction Office" combiné. Dans ce cas, les critères pour le "Race Direction Office" prévaudront (Voir Art. 49.7.4).

49.6.4 Zone du Podium

L'aire d'arrivée doit comprendre une zone du podium sur une surface dure et clôturée aux dimensions suivantes : 15 m (longueur) x 20 m (largeur).

La zone du podium doit être clôturée selon des normes élevées, avec une porte de sécurité (entrée/sortie). Elle doit donner une sécurité adéquate aux personnes et motocycles qui doivent être dans les limites de cette zone. L'entrée à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée. Il doit y avoir un système de drainage adéquat.

Cette zone doit être divisée par une grille basse dans une partie podium, comprenant un parc fermé, et une partie réservée aux photographes. La partie du podium doit être surélevée, devant laquelle sera le parc fermé.

La zone du podium est une zone restreinte et doit disposer d'un service de sécurité adéquat afin de limiter l'accès aux personnes correctement accréditées. Les coureurs et officiels indispensables, les photographes et cameramen TV sont les seules personnes admises dans cette zone.

49.6.5 Parc fermé

La zone du podium doit disposer d'un parc fermé dans lequel les motocycles peuvent être mis immédiatement après la fin de la dernière Course de chaque classe.

Le parc fermé doit être situé sur une surface dure et clôturée, et offrir de la place pour les motocycles des trois premiers coureurs du Grand Prix. Les motocycles doivent être placés de manière à respecter les positions de podium des coureurs.

Le parc fermé doit être clôturé selon des normes élevées, avec une hauteur minimale approximative de 1,5 m, ainsi qu'une porte de sécurité (entrée/sortie). Il doit donner une sécurité adéquate aux personnes et motocycles qui doivent être dans les limites de cette zone. L'entrée à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée.

Il doit y avoir un système de drainage adéquat.

Il est interdit de fumer dans le parc fermé. Des panneaux "interdiction de fumer" doivent être placés à l'entrée de cette zone.

49.7 PARC DES COUREURS

49.7.1 Parc des coureurs

Le parc des coureurs doit être situé sur une surface horizontale et dure, de préférence pavée. Le parc des coureurs sera géré par le promoteur du Championnat FIM. Il doit être clôturé selon des normes élevées, avec une hauteur minimale approximative de 2 m.

Le parc des coureurs doit être entièrement opérationnel à partir d'un jour avant les vérifications techniques et sportives programmées dans le cadre de la manifestation.

Le parc des coureurs doit disposer d'un officiel (cf. Responsable du parc des coureurs), responsable de l'organisation du parc des coureurs, et qui est pleinement conscient des besoins des coureurs/équipes/industries pendant la durée de la manifestation.

L'équipe de gestion du parc des coureurs doit assurer une distribution rationnelle des places de parc pour les véhicules. Il est recommandé de marquer les différentes zones de parking avec de la craie ou du ruban.

Les voies de circulation doivent toujours être ouvertes afin de permettre aux véhicules d'entrer ou de sortir à tout moment du parc des coureurs, quelles que soient les conditions.

Un parking de voitures et de camions séparé, dans le parc des coureurs, doit être prévu pour les coureurs/équipes. L'aire de parking "A" sera destinée aux camions, camionnettes, mobilhomes et camions de service des coureurs/équipes. Le parking "B" est destiné aux voitures privées ou louées des coureurs/équipes.

Le parc des coureurs doit disposer d'un système de drainage adéquat.

Il est recommandé à tous les coureurs/équipes/industrie entrant dans le parc des coureurs, d'avoir à tout moment des extincteurs, facilement accessibles pour utilisation en cas d'urgence.

Des stations-service commerciales temporaires ne doivent en aucun cas être utilisées dans le parc des coureurs.

Des containers pour déchets doivent être installés en quantité suffisante au parc des coureurs. Les déchets doivent être ramassés régulièrement.

Il est recommandé d'avoir deux cabines téléphoniques avec des téléphones payants. Dans ce cas, les organisateurs doivent avoir des cartes de téléphone disponibles au "Paddock Office".

Le parc des coureurs doit disposer d'un système combiné pour les participants et spectateurs.

Le parc des coureurs doit avoir un accès direct à la zone de départ. L'accès au parc des coureurs depuis la piste et la sortie du parc des coureurs à la piste doit obligatoirement être du même côté de la ligne d'arrivée.

Au parc des coureurs, les chiens doivent être tenus en laisse à tout instant.

Il est interdit de faire la course avec les motocycles dans le parc des coureurs. En outre, à tout instant, tout véhicule motorisé (motocycle, quad, mobylette, voiture, camion, etc.) doit avancer à une vitesse raisonnable et de manière responsable, sans provoquant de danger et en prenant en considération la sécurité de tous.

49.7.2 “Paddock Office”

Le parc des coureurs doit disposer d’un “Paddock Office”.

Il faut prévoir pour le “Paddock Office” (critères minimaux) :

- *Une salle de travail de 18 m² avec un sol en dur.*
- *Suffisamment de tables et de chaises pour 6 personnes.*
- *Du petit matériel de bureau (stylos, agrafeuses, papier, etc.).*
- *Un grand plan du circuit (comprenant toutes les installations et la piste).*
- ***Une ligne internet dédiée est obligatoire.***
- *Un emplacement de travail pour l’équipe de gestion du parc des coureurs. Un ordinateur personnel, une imprimante et une petite photocopieuse sont recommandés.*
- *Suffisamment de lumière, prises de courant et d’électricité pour permettre l’utilisation simultanée du “Paddock Office” et de tout le matériel électrique.*
- *Un responsable du “parc des coureurs”, qui parle couramment l’anglais, nommé par l’Organisateur, et assez de personnes pour garantir une bonne gestion du “parc des coureurs”.*

Un tableau pour les communications officielles destinées aux coureurs et/ou pour les résultats doit être prévu adjacent au “Paddock Office”. Dimensions minimales du tableau : 2 m (longueur) x 1 m (hauteur).

Le “Paddock Office” doit être situé sur une surface horizontale, dure et accessible, et disposer d’un système de drainage adéquat.

Le “Paddock Office” doit être opérationnel dès le premier jour de la manifestation.

Pendant la manifestation, le “Paddock Office” doit être accessible aux coureurs et représentants des équipes et de l’industrie qui désirent poser des questions.

49.7.3 Poste du Contrôle Technique

Il faut prévoir pour le Poste du Contrôle Technique (critères minimaux) :

- *Une zone de travail couverte de 20 m².*
- *Suffisamment de tables et de chaises pour 6 personnes.*
- *Du petit matériel de bureau (stylos, agrafeuses, papier, etc.).*
- *Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée du Poste du Contrôle Technique et de tout le matériel électrique.*
- *Un Chef Commissaire Technique qui parle couramment l'anglais, nommé par la FMNR, et assez de personnes supplémentaires et équipement technique pour garantir le bon déroulement des vérifications techniques.*

Le poste du Contrôle Technique doit être situé sur une surface horizontale, dure et accessible et disposer d'un système de drainage adéquat. Il est recommandé de l'installer près de la zone d'attente.

Le poste du Contrôle Technique doit être clôturé selon des normes élevées, avec une hauteur minimale approximative de 2 m et avec une porte de sécurité (entrée/sortie). Il doit donner une protection adéquate aux personnes qui doivent être dans les limites de cette zone. L'entrée à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée.

Le poste du Contrôle Technique doit être opérationnel dès le premier jour de la manifestation.

Pendant la manifestation, le poste du Contrôle Technique doit être accessible aux coureurs et représentants des équipes et de l'industrie qui désirent poser des questions.

Il est interdit de fumer dans le poste du Contrôle Technique. Des panneaux "interdiction de fumer" doivent être placés à l'entrée de cette zone.

En cas de réclamation impliquant un motorcycle, le motorcycle en question doit être mis au Parc du Contrôle Technique, où il doit être surveillé correctement.

49.7.4 “Race Direction Office”

Il faut prévoir pour le local du “Race Direction Office” (critères minimaux) :

- Une salle de travail de 30 m2 avec un sol en dur.
- Suffisamment de tables et de chaises pour 15 personnes.
- Deux écrans de télévision.
- **Une ligne internet dédiée est obligatoire.**
- Un nombre suffisant de “casiers” pour distribuer les rapports, etc.
- Le Dossier FIM du Circuit, dûment préparé pour la manifestation.
- Du petit matériel de bureau (stylos, agrafeuses, papier, etc.).
- Un grand plan du circuit (comprenant toutes les installations et la piste).
- Un emplacement de travail pour le secrétariat du “Race Direction Office”, comprenant un **ordinateur personnel**, une imprimante et une petite photocopieuse.
- Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée du local du Jury et de tout le matériel électrique à tout instant.
- Un Secrétaire, qui parle couramment l'anglais, nommé par l'Organisateur, ainsi qu'une personne supplémentaire afin de garantir une bonne gestion du Secrétariat du “Race Direction Office”.

Le “Race Direction Office” doit être éloigné du bruit de la course et être situé dans le parc des coureurs ou proche de celui-ci.

Le “Race Direction Office” doit être clôturé selon des normes élevées, avec une hauteur minimale approximative de 2 m ainsi qu'une porte de sécurité (entrée/sortie). Il doit y avoir un système de drainage adéquat.

Le “Race Direction Office” doit être situé sur une surface horizontale dure et accessible et avoir un système de drainage adéquat.

Le “Race Direction Office” doit être opérationnel à partir du jeudi avant la manifestation jusqu'à la fin de celle-ci.

Pendant la manifestation, le “Race Direction Office” doit être signalisé clairement et accessible aux coureurs et représentants des équipes et de l'industrie qui désirent poser des questions ou soumettre une réclamation.

49.7.5 Installations sanitaires pour les coureurs

Le parc des coureurs doit être équipé au minimum de 10 douches avec eau chaude et froide (6 pour hommes, 4 pour dames), de 20 toilettes (10 pour hommes, 10 pour dames) ainsi que de 5 robinets avec eau potable.

Les toilettes et les douches doivent être entretenues pendant toute la manifestation.

Aucun prix ne devrait être imposé aux détenteurs de laissez-passer valables pour l'utilisation de ces installations.

49.8 SALLE DE PRESSE

Pour le Championnat du Monde FIM de SuperMoto, les critères sont décidés par le Partenaire Contractuel FIM.

La salle de presse doit être opérationnelle dès le premier jour des essais et doit rester ouverte pendant deux heures et demie au minimum après la clôture de la manifestation.

Les représentants de la Presse, de l'Industrie et de la FIM, le Jury International, les délégués des FMN sont les seules personnes admises dans cette zone.

49.9 INSTALLATIONS POUR LES CONTRÔLES DE DOPAGE

Un centre de contrôle est indispensable, mis à disposition par les organisateurs de la manifestation; il devrait comprendre une pièce et une salle d'attente.

La salle de travail devrait comprendre une table, des chaises, un lavabo, les flacons pour les prélèvements, du matériel pour écrire, des sanitaires installés dans une pièce adjacente et des articles de toilette. En outre, un réfrigérateur pouvant être fermé à clé devrait être installé dans cette salle ou en tout autre lieu sûr pour stocker les échantillons.

La salle d'attente devrait comprendre des chaises, des portemanteaux et des cintres, une quantité suffisante de boissons placées dans des récipients non ouverts et, si possible, quelques magazines.

Il doit y avoir un minimum de 3 personnes du même sexe (“chaperons”), qui parlent couramment l’anglais, désignés pour accompagner les coureurs qui ont été sélectionnés pour le contrôle de dopage.

Il est aussi recommandé qu’un interprète soit disponible au centre du contrôle de dopage.

L’accès au centre du contrôle de dopage est normalement limité aux personnes suivantes : le coureur et son accompagnateur désigné, l’Agent de Contrôle de Dopage, l’interprète et un représentant de la FIM.

49.10 SERVICES DE SECOURS

49.10.1 Service médical

Toute organisation doit être placée sous la responsabilité d’un Chef du Service Médical, qui agit en liaison avec l’Organisateur.

La composition de l’équipe médicale et le matériel doivent être définis conformément au Code Médical FIM.

Un plan d’évacuation des blessés doit être défini avant l’épreuve entre l’Organisateur et le Chef du Service Médical.

Lors de l’organisation du service médical, l’organisateur doit également respecter les normes locales concernant la sécurité.

49.10.2 Service de lutte contre les incendies

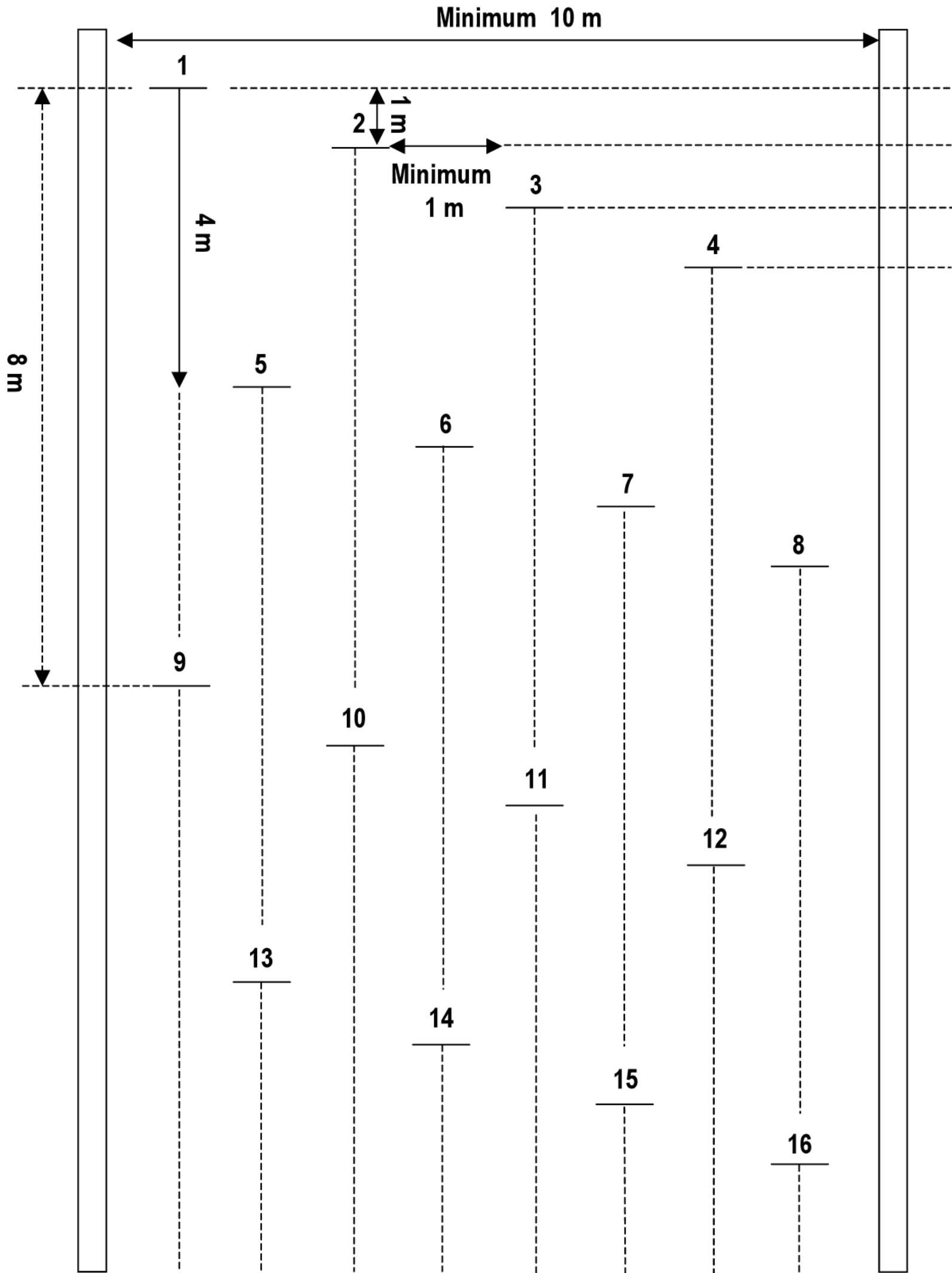
Pendant toute la durée de la manifestation, un service de lutte contre les incendies efficace doit être organisé sur le circuit.

49.10.3 Plan d’urgence / d’évacuation

En cas d’urgence (accident, feu, etc.), un plan d’urgence/d’évacuation efficace pour tout le circuit (installations et piste) doit être défini avant la manifestation entre l’Organisateur et les services de sécurité.

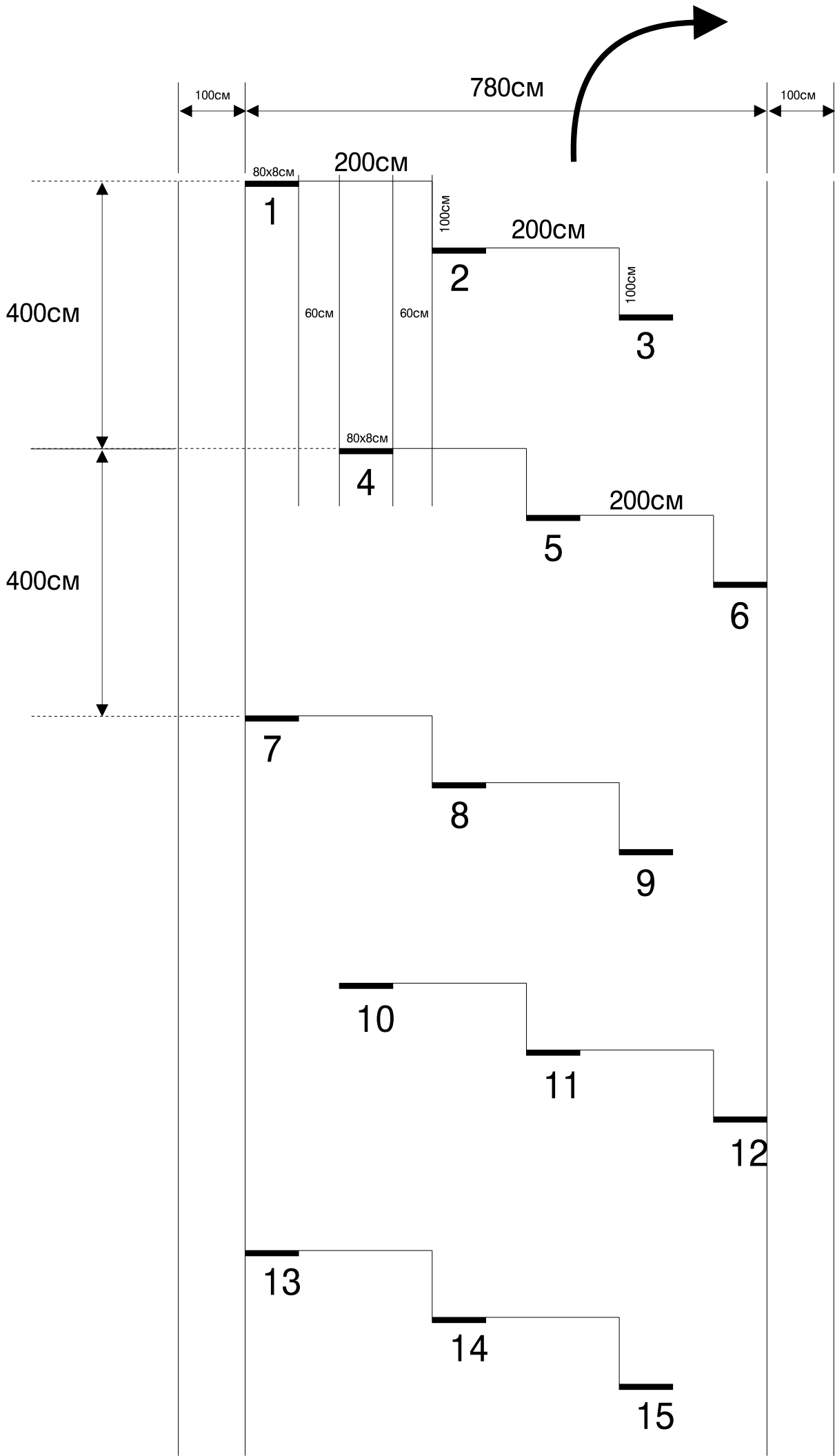


Diagram / Diagramme N



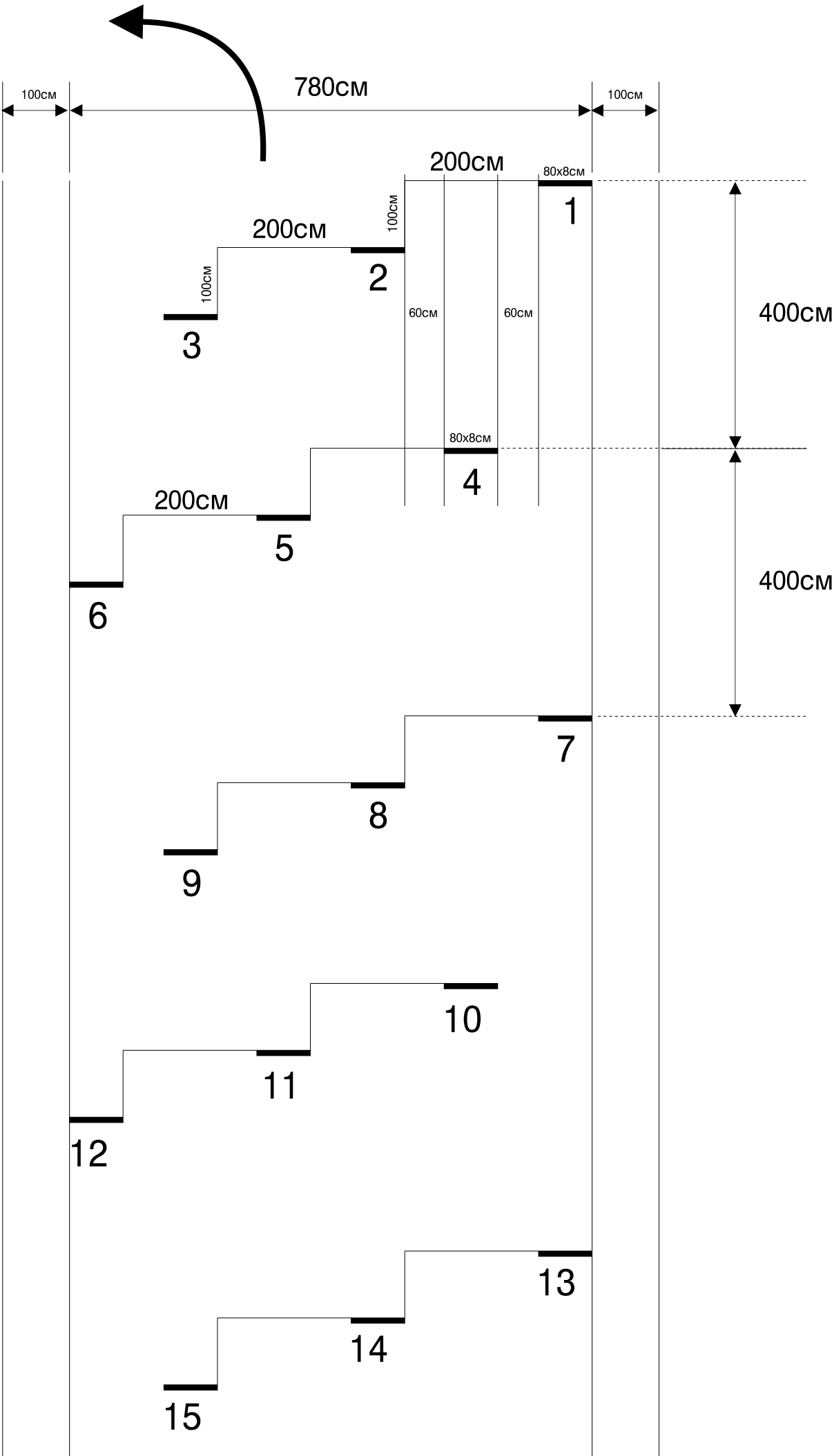


SM-RT





SM-LT







FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME

FIM-LIVE.com

11, ROUTE DE SUISSE | CH - 1295 MIES
cms@fim.ch

6520003